



VERALLIA SA

**ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS AU 31
DÉCEMBRE 2020**

Table des Matières

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDÉE.....	3
COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ.....	4
ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ.....	5
TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS.....	6
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS.....	7
NOTE 1 – INFORMATIONS SUR LE GROUPE.....	8
1.1 Constitution et création.....	8
1.2 Activités.....	8
NOTE 2 - BASE DE PREPARATION DES ÉTATS FINANCIERS CONSOLIDÉS.....	8
2.1 Déclaration de conformité et référentiel applicable.....	8
2.2 Effets de la pandémie COVID-19.....	10
2.3 Estimations et jugements.....	10
2.4 Principes d'évaluation.....	11
2.5 Transactions en devises étrangères.....	11
NOTE 3 – METHODE ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION.....	12
3.1 Variation de périmètre.....	13
3.2 Liste des principales sociétés consolidées.....	15
3.3 Participations dans les entreprises mises en équivalence.....	16
NOTE 4 – INFORMATIONS SECTORIELLES.....	17
4.1 Base de sectorisation.....	18
4.2 Indicateurs clés de performance.....	19
4.3 Informations sur les secteurs.....	20
4.4 Répartition du chiffre d'affaires par « marchés finaux ».....	20
4.5 Informations au niveau de l'entité.....	21
4.6 Informations relatives aux principaux clients.....	21
NOTE 5 – ELEMENTS DU RESULTAT OPERATIONNEL.....	21
5.1 Chiffre d'affaires.....	21
5.2 Charges par fonction et par nature.....	23
NOTE 6 – AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT OPERATIONNEL.....	24
6.1 Éléments liés aux acquisitions.....	24
6.2 Autres produits et charges opérationnels.....	24
NOTE 7 – RESULTAT FINANCIER.....	25
NOTE 8 – IMPOT SUR LE RESULTAT.....	26
8.1 Impôt sur le résultat.....	27
8.2 Analyse des impôts différés au bilan.....	28
8.3 Preuve d'impôt.....	29
8.4 Intégration fiscale.....	29
8.5 Incertitudes fiscales.....	29
NOTE 9 – GOODWILL.....	30
NOTE 10 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES.....	31
NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	32
NOTE 12 – DEPRECIATION DES GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS.....	34
NOTE 13 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS.....	36
NOTE 14 – VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET.....	37
14.1 Stocks.....	37

14.2	Créances clients et autres actifs courants	38
14.3	Dettes fournisseurs et autres passifs courants	39
14.4	Affacturation	39
	NOTE 15 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE	40
	NOTE 16 – CAPITAUX PROPRES	41
16.1	Capital social	41
16.2	Réserve de conversion.....	42
16.3	Résultat par action	42
	NOTE 17 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES	43
17.1	Endettement financier net	43
17.2	Evolution de l’endettement financier brut.....	43
17.3	Structure de la dette du Groupe	47
17.4	Calendrier de remboursement de la dette.....	47
17.5	Dette de loyers	47
17.6	Covenants.....	48
17.7	Evolution de la dette	49
	NOTE 18 – PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	49
18.1	Provisions et passifs éventuels.....	49
18.2	Autres passifs financiers non courants	53
	NOTE 19 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES	54
19.1	Engagements de retraite et autres obligations au titre d’avantages postérieurs à l’emploi.....	54
19.2	Autres avantages à long terme	59
19.3	Plans d’actionnariat	59
19.4	Plans épargne du Groupe	60
	NOTE 20 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS	61
20.1	Risque de liquidité.....	61
20.2	Risques de marché	62
	NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS	64
	NOTE 22 – PARTIES LIEES.....	71
22.1	Transactions avec les entreprises associées	71
22.2	Transactions avec les Actionnaires	71
22.3	Transactions avec les Dirigeants	72
	NOTE 23 – OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN.	73
23.1	Engagements d’activités opérationnelles.....	73
23.2	Engagements de financement.....	74
	NOTE 24 – HONORAIRES D’AUDIT	75
	NOTE 25 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE.....	75
	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDES	76

ETAT DE LA SITUATION FINANCIERE CONSOLIDÉE

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
ACTIF			
Goodwill	9	529,7	550,9
Autres immobilisations incorporelles	10	430,9	499,2
Immobilisations corporelles	11	1 288,5	1 299,3
Participations dans des entreprises associées	3.3	2,0	0,6
Impôt différé	8.2	27,1	42,3
Autres actifs non courants	13	30,8	37,5
Actifs non courants		2 309,0	2 429,8
Stocks	14.1	386,9	455,2
Créances clients et autres actifs courants	14.2	158,7	178,9
Créances d'impôts exigibles	14	5,0	21,0
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	476,2	219,2
Actifs courants		1 026,8	874,3
Total Actifs		3 335,8	3 304,1
CAPITAUX PROPRES ET PASSIF			
Capital social	16.1	416,7	400,2
Réserves consolidées	16	121,6	(14,0)
Capitaux propres attribuables aux actionnaires		538,3	386,2
Intérêts ne donnant pas le contrôle		39,5	33,4
Capitaux propres		577,8	419,6
Dette financière et dérivés non courants	17	1 569,1	1 584,0
Provisions pour retraites et avantages assimilés	19	134,0	133,0
Impôt différé	8.2	146,0	166,6
Provisions et autres passifs financiers non-courants	18	24,1	43,1
Passifs non-courants		1 873,2	1 926,7
Dette financière et dérivés courants	17	185,7	225,9
Part à court terme des provisions et autres passifs financiers non-courants	18	59,8	51,9
Dettes fournisseurs	14.3	367,5	383,6
Passifs d'impôts exigibles	14	21,8	19,3
Autres passifs courants	14.3	250,0	277,1
Passifs courants		884,8	957,8
Total Capitaux propres et passifs		3 335,8	3 304,1

COMPTE DE RÉSULTAT CONSOLIDÉ

<i>(en millions €)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
Chiffre d'affaires	5.1	2 535,9	2 585,9
Coût des ventes	5.2	(1 968,2)	(2 043,6)
Frais commerciaux, généraux et administratifs	5.2	(160,8)	(170,8)
Éléments liés aux acquisitions	6.1	(60,4)	(59,4)
Autres produits et charges opérationnels	6.2	(30,1)	(17,0)
Résultat opérationnel		316,4	295,1
Résultat financier	7	(45,8)	(115,9)
Résultat avant impôts		270,6	179,2
Impôt sur le résultat	8	(62,4)	(53,8)
Quote-part du résultat net des entreprises associées	3.3	1,4	(0,7)
Résultat net		209,6	124,6
<i>Attribuables aux actionnaires de la société</i>		<i>202,1</i>	<i>115,6</i>
<i>Attribuables aux intérêts ne donnant pas le contrôle</i>		<i>7,5</i>	<i>9,0</i>
Résultat de base par action (en €)	16.3	1,67	1,00
Résultat dilué par action (en €)	16.3	1,67	1,00

ÉTAT DU RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ

<i>(en millions €)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
Résultat net		209,6	124,6
<u>Éléments susceptibles d'être reclassés en résultat</u>			
Écarts de conversion		(113,0)	6,8
Variations de la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie		38,6	(20,6)
Impôt différé sur les éléments susceptibles d'être reclassés par la suite en résultat	8.2	(10,1)	5,5
	Total	(84,5)	(8,3)
<u>Éléments qui ne seront pas reclassés en résultat</u>			
Réévaluation du passif (de l'actif) net au titre des régimes à prestations définies	19.1	(4,0)	(8,0)
Impôt différé sur les éléments qui ne seront pas reclassés en résultat	8.2	1,3	2,3
	Total	(2,7)	(5,7)
Autres éléments du résultat global		(87,2)	(14,0)
Résultat global total (perte) de l'exercice		122,4	110,6
	<i>Attribuables aux actionnaires de la société</i>	<i>123,1</i>	<i>101,2</i>
	<i>Attribuables aux intérêts ne donnant pas le contrôle</i>	<i>(0,7)</i>	<i>9,4</i>

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE CONSOLIDÉS

<i>(en millions €)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
Résultat net		209,6	124,6
Quote-part du résultat net des entreprises associées, déduction faite des dividendes reçus	3.3	(1,4)	0,7
Amortissements et pertes de valeur des actifs		276,4	283,5
Gains et pertes sur cession d'actifs	6.2	3,2	(1,4)
Charges d'intérêts des dettes financières	17.7	35,4	68,8
Gains et pertes de change latent		(3,2)	(1,6)
Profit/perte sur la situation monétaire nette (IAS 29 - Hyperinflation)		4,1	5,8
Gains et pertes non réalisés découlant de variations de la juste valeur de dérivés		6,1	(2,9)
Variations des stocks		55,3	19,7
Variations des créances clients, dettes fournisseurs et des autres débiteurs et créditeurs		15,8	(13,9)
Charge d'impôt exigible	8.1	73,0	71,0
Impôts payés		(60,2)	(59,1)
Variations d'impôts différés et des provisions		(4,5)	1,6
Flux net de trésorerie liés aux activités opérationnelles		609,6	496,8
Acquisition d'immobilisations corporelles et d'immobilisations incorporelles	10 & 11	(250,5)	(252,5)
Augmentation (Diminution) des dettes sur immobilisations	14	2,8	19,3
Acquisitions de filiales, déduction faite de la trésorerie acquise		1,0	(0,5)
Paieement différé lié à une acquisition de filiale		—	—
Investissements		(246,7)	(233,7)
Cessions d'immobilisations corporelles et immobilisations incorporelles		(0,4)	3,7
Cessions		(0,4)	3,7
Augmentation des prêts, des dépôts et des prêts à court terme		—	(5,7)
Diminution des prêts, des dépôts et des prêts à court terme		0,7	13,7
Variations des prêts et des dépôts	13	0,7	8,0
Flux net de trésorerie liés aux activités d'investissement		(246,4)	(222,0)
Augmentation (Réduction) de capital	16	20,1	—
Dividendes payés		(13,1)	—
Transactions avec les actionnaires de la société mère		7,0	—
Augmentations de capital des filiales souscrites par des tiers		—	7,2
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires par les sociétés consolidées		(2,2)	(6,9)
Transactions avec les intérêts ne donnant pas le contrôle		(2,2)	0,3
Augmentation (Diminution) des découverts bancaires et autre dette à court terme	17	(40,9)	106,4
Augmentation de la dette à long terme	17	207,0	1 538,5
Diminution de la dette à long terme	17	(228,5)	(1 891,0)
Intérêts financiers payés		(31,6)	(70,4)
Variations de la dette brute		(94,0)	(316,5)
Flux net de trésorerie liés aux activités de financement		(89,2)	(316,2)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		274,0	(41,4)
Incidence des variations du taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		(17,1)	(1,5)
Incidence des variations de la juste valeur sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie		—	—
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice		219,2	262,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice		476,2	219,2

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

<i>(en millions €)</i>	Notes	Capital Social	Prime d'émission	Réserve de conversion	Réserve de couverture	Autres réserves et report à nouveau	Capitaux propres attribuables aux actionnaires	Intérêts ne donnant pas le contrôle	Total Capitaux propres
Au 31 décembre 2018		137,5	—	(34,5)	(21,2)	(58,9)	23,1	27,5	50,6
IFRS 16 - Impact de transition		—	—	—	—	0,2	0,2	—	0,2
Au 1er janvier 2019		137,5	—	(34,5)	(21,2)	(58,7)	23,3	27,5	50,8
Autres éléments du résultat global		—	—	6,7	(20,8)	(0,3)	(14,4)	0,4	(14,0)
Résultat net (perte) de l'exercice		—	—	—	—	115,6	115,6	9,0	124,6
<i>Résultat global total (perte) de l'exercice</i>		—	—	<i>6,7</i>	<i>(20,8)</i>	<i>115,3</i>	<i>101,2</i>	<i>9,4</i>	<i>110,6</i>
Augmentation de Capital		251,7	1,8	—	—	—	253,5	—	253,5
Augmentation de Capital du Plan Epargne Groupe_ Verallia SA		11,0	76,6	—	—	(93,7)	(6,1)	6,1	—
Augmentation de Capital du Plan Epargne Groupe_ Verallia Packaging		—	—	—	—	9,5	9,5	(2,3)	7,2
Dividendes / Distribution de prime d'émission		—	—	—	—	—	—	(6,3)	(6,3)
Rémunérations à base d'actions		—	—	—	—	5,7	5,7	—	5,7
IAS 29 Hyperinflation		—	—	—	—	9,5	9,5	6,4	15,9
Autres		—	—	0,2	(0,4)	(10,0)	(10,2)	(6,6)	(16,8)
Variations des intérêts ne donnant pas le contrôle		—	—	—	—	—	—	(0,8)	(0,8)
Au 31 décembre 2019		400,2	78,4	(27,6)	(42,4)	(22,4)	386,2	33,4	419,6
Autres éléments du résultat global		—	—	(104,8)	38,7	(12,9)	(79,0)	(8,2)	(87,2)
Résultat net (perte) de l'exercice		—	—	—	—	202,1	202,1	7,5	209,6
<i>Résultat global total (perte) de l'exercice</i>		—	—	<i>(104,8)</i>	<i>38,7</i>	<i>189,2</i>	<i>123,1</i>	<i>(0,7)</i>	<i>122,4</i>
Augmentation de Capital du Plan Epargne Groupe_ Verallia SA	16.1	3,6	16,5	—	—	—	20,1	—	20,1
Augmentation de capital au titre du paiement de dividende aux actionnaires en actions nouvelles_ Verallia SA	16.1	12,9	73,3	—	—	1,3	87,5	—	87,5
Dividendes / Distribution de prime d'émission		—	—	—	—	(100,6)	(100,6)	(1,4)	(102,0)
Annulation d'actions auto-détenues		—	—	—	—	—	—	—	—
Rémunérations à base d'actions		—	—	—	—	5,1	5,1	0,1	5,2
IAS 29 Hyperinflation		—	—	—	—	6,9	6,9	4,6	11,5
Autres		—	—	(16,6)	—	16,2	(0,4)	(0,1)	(0,5)
Variations des intérêts ne donnant pas le contrôle		—	—	—	0,1	10,3	10,4	3,6	14,0
Au 31 décembre 2020		416,7	168,2	(149,0)	(3,6)	106,0	538,3	39,5	577,8

NOTE 1 – INFORMATIONS SUR LE GROUPE

1.1 CONSTITUTION ET CRÉATION

1.1.1 DÉNOMINATION SOCIALE

Au 31 décembre 2020, la dénomination sociale de la Société est « Verallia » et ce depuis le 20 juin 2019.

1.1.2 LIEU ET NUMERO D'IMMATRICULATION

La Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 812 163 913. LEI : 5299007YZU978DE0ZY32

1.1.3 DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE LA SOCIETE

La Société a été constituée pour une durée de 99 ans à compter de son immatriculation le 23 juin 2015, sauf dissolution anticipée ou prorogation sur décision collective des actionnaires conformément à la loi et aux statuts.

L'exercice social commence le 1er janvier et se clôture le 31 décembre de chaque année.

1.1.4 SIEGE SOCIAL, FORME JURIDIQUE ET LEGISLATION APPLICABLE

Le siège social de la Société est situé 31 Place des Corolles, Tour Carpe Diem, Esplanade Nord, 92400 Courbevoie, France.

Au 31 décembre 2020, la Société est une société anonyme de droit français.

1.2 ACTIVITÉS

Verallia est le leader européen et le troisième producteur mondial de l'emballage en verre pour les boissons et les produits alimentaires, et offre des solutions innovantes, personnalisées et respectueuses de l'environnement. Le Groupe a réalisé 2,5 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2020, avec une production de 16 milliards de bouteilles et pots en verre. Verallia emploie environ 10 000 collaborateurs et dispose de 32 usines verrières dans 11 pays.

NOTE 2 - BASE DE PREPARATION DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES

2.1 DECLARATION DE CONFORMITE ET REFERENTIEL APPLICABLE

Les états financiers consolidés du Groupe Verallia au 31 décembre 2020 sont établis conformément aux normes comptables internationales (IFRS) telles que publiées par l'IASB (International Accounting Standards Board) et adoptées dans l'Union européenne en application du Règlement européen n°1606/2002 du 19 juillet 2002. Ils ont été arrêtés par le conseil d'administration du 23 février 2021.

Les normes comptables internationales comprennent les IFRS (International Financial Reporting Standards), IAS (International Accounting Standards) ainsi que leurs interprétations. Ce référentiel est consultable sur le site internet de la Commission européenne¹.

Les états financiers consolidés sont présentés en millions d'euros, avec arrondi au million d'euros près. Des écarts d'arrondis peuvent ainsi apparaître entre différents états. Par ailleurs, des reclassements ont pu être réalisés dans les notes annexes sur les périodes antérieures dans un souci de se conformer à la présentation de l'exercice en cours sans incidence sur les états financiers.

Les principes comptables appliqués sont identiques à ceux appliqués dans les comptes consolidés au 31 décembre 2019 à l'exception des normes, amendements et interprétations suivants appliqués à compter du 1er janvier 2020 :

Amendements à IAS 39 IFRS 7 et IFRS 9 : Réforme des taux d'intérêt de référence - Phase 1	1er janvier 2020
Modifications des références au Cadre conceptuel dans les normes IFRS	1er janvier 2020
Modification d'IFRS 16 - Allègements de loyers liés à la Covid 19	1er janvier 2020
Amendements à IFRS 3 Définition d'une entreprise	1er janvier 2020
Amendements à IAS 1 et IAS 8 : modification de la définition du terme « significatif »	1er janvier 2020

Ces nouveaux textes n'ont pas eu d'impact significatif sur les comptes.

Dans le cadre de l'application de l'amendement phase 1 d'IFRS 9/IAS 39 relatif à la réforme des taux de référence qui a été publié en septembre 2019 et a été adopté par l'Union Européenne le 15 janvier 2020, les relations de couverture des instruments de taux ne seront pas remises en cause malgré la réforme.

Les relations de couverture de taux concernées par la réforme des taux d'intérêt de référence sont les couvertures de flux de trésorerie.

Le financement couvert et les instruments de couverture sont indexés sur l'Euribor et ne font pas l'objet d'une modification d'indice.

Par conséquent, dans le cadre de l'application de la phase 2 prévue en 2021, le Groupe n'anticipe pas d'impact significatif de la réforme des taux de référence sur ses instruments financiers.

Les évolutions contractuelles nécessaires seront réalisées sur l'exercice 2021.

Le Groupe n'a pas appliqué les nouvelles normes, amendements et interprétations ci-dessous non encore entrés en vigueur :

NOUVELLES NORMES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉS, NON ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR NI ADOPTÉS PAR ANTICIPATION PAR LE GROUPE

Amendements à IAS 39, IFRS 7 et IFRS 9 – Réforme des taux d'intérêt de référence – Phase 2	1er janvier 2021
IFRS 17 Contrats d'assurance	1er janvier 2023

¹ https://ec.europa.eu/info/index_en

2.2 EFFETS DE LA PANDEMIE COVID-19

Face à la pandémie de Covid 19 et les mesures prises par les différents gouvernements afin de lutter contre celle-ci, le Groupe est parvenu à maintenir la continuité de ses opérations, sur l'ensemble de ses sites industriels.

Les hypothèses et estimations sur la base desquelles certains postes de bilan ou de compte de résultat sont évalués ont été revues afin de tenir compte du contexte lié à la crise sanitaire et économique. La Direction du Groupe Verallia a prêté une attention particulière sur les sujets suivants :

- Les coûts incrémentaux directs,
- Les coûts liés à la sous-activité,
- L'évaluation des goodwill et des actifs,
- Le risque de non-efficacité des instruments de couverture,
- L'affacturage.

Les impacts comptables correspondants, le cas échéant lorsque significatifs, sont commentés dans chacune des notes y afférents des présents états financiers consolidés.

Le Groupe a également renforcé sa liquidité auprès d'un pool de banques partenaires. Ainsi, le 24 avril 2020, il a procédé à la mise en place d'une ligne de crédit renouvelable additionnelle d'un montant de 250 millions d'euros, d'une maturité d'un an, prolongeable de six mois au choix du Groupe.

2.3 ESTIMATIONS ET JUGEMENTS

Pour établir les états financiers consolidés, la Direction s'appuie sur des estimations et des hypothèses qui peuvent avoir une incidence sur les montants d'actifs, de passifs, de produits et de charges, ainsi que sur les informations présentées dans les notes. Ces estimations et hypothèses sont examinées à intervalles réguliers afin de s'assurer qu'elles sont raisonnables au vu de l'historique du Groupe, de la conjoncture économique et des informations dont dispose le Groupe. Ces estimations s'inscrivent dans le contexte économique et sanitaire toujours incertain lié à la pandémie mondiale Covid-19. Les résultats réels peuvent se révéler différents des estimations utilisées. Les sources majeures d'incertitude relative aux estimations peuvent entraîner un ajustement significatif des montants des actifs et passifs au cours de l'exercice suivant. Outre le recours à des estimations, la Direction du Groupe doit faire preuve de jugement au moment de choisir et/ou d'appliquer un traitement comptable le plus adapté pour certaines opérations et activités, et de définir ses modalités d'application.

Les principales estimations et jugements relevant de la Direction dans le cadre de l'établissement des présents états financiers consolidés sont les suivants :

Principales estimations et jugements de la Direction	Notes
Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill et immobilisations	9 & 12
Recouvrabilité des impôts différés actifs	8
Evaluation des provisions et autres passifs financiers	18.1
Evaluation des obligations au titre des prestations définies et les actifs du régime	19.1

2.4 PRINCIPES D'EVALUATION

Les états financiers consolidés ont été établis selon le principe du coût historique, à l'exception :

- De certains actifs et passifs financiers évalués en utilisant le modèle de la juste valeur (**Note 21**) ;
- Des actifs de régimes à prestations définies (**Note 19.1**).

PRINCIPES COMPTABLES

La juste valeur est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif dans le cadre d'une opération ordonnée entre participants de marché à la date d'évaluation.

Les méthodes d'évaluation à la juste valeur des actifs et passifs financiers et non financiers tels que définis ci-avant, sont hiérarchisées selon les trois niveaux de juste valeur suivants :

- **Niveau 1** : Juste valeur évaluée sur la base de cours (non ajustés) observés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques ;
- **Niveau 2** : Juste valeur évaluée à partir de données autres que les prix cotés sur des marchés actifs, qui sont observables directement (prix) ou indirectement (données dérivées de prix) ;
- **Niveau 3** : Juste valeur pour l'actif ou le passif évaluée à l'aide de données qui ne sont pas fondées sur des données de marché observables (données non observables).

2.5 TRANSACTIONS EN DEVICES ETRANGERES

PRINCIPES COMPTABLES

La devise de présentation du Groupe est l'euro qui est également la devise fonctionnelle de la société mère du Groupe. Chaque entité du Groupe détermine sa propre devise fonctionnelle, et l'ensemble de ses opérations financières est alors évalué dans cette devise.

Les états financiers des filiales qui ont une devise fonctionnelle différente de la devise de présentation sont convertis selon la méthode du cours de clôture :

- Les actifs et passifs, y compris le goodwill et les ajustements de juste valeur dans le cadre de la comptabilité d'acquisition, sont convertis en euro au cours de clôture, à savoir le cours du jour à la date de clôture ;
- Les postes du compte de résultat et des flux de trésorerie sont convertis en euro au cours moyen de la période, sauf si des écarts importants sont constatés.

Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés en autres éléments du résultat global en contrepartie de la réserve de conversion au sein des capitaux propres. Lorsque qu'une entité étrangère est cédée, le montant cumulé des écarts de conversion dans les capitaux propres relatifs à cette entité est reclassé en résultat.

Les opérations libellées en devise étrangère sont converties en euro au cours de change prévalant à la date des opérations. Les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de clôture et les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans le compte de résultat au sein du résultat

financier. Les actifs et passifs non-monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au taux de change applicable le jour de l'opération.

Les écarts qui découlent de la conversion d'emprunts, prêts ou avances faisant partie en substance de l'investissement net dans une entité étrangère sont comptabilisés en autres éléments du résultat global en contrepartie de la réserve de conversion au sein des capitaux propres, et recyclés en résultat lors de la cession de l'investissement net.

Hyperinflation en Argentine

Courant 2018, l'Argentine a été considérée comme un pays « hyperinflationniste » au sens des règles IFRS, ce qui a rendu la norme IAS 29, Information financière dans les économies hyperinflationnistes, applicable.

Par conséquent, le Groupe applique la norme IAS 29 depuis le 1er janvier 2018. L'adoption d'IAS 29 impose de retraiter les actifs et passifs non-monétaires, les capitaux propres et le compte de résultat de la filiale du Groupe en Argentine, afin de refléter l'évolution du pouvoir d'achat de sa monnaie fonctionnelle. Le gain ou la perte sur la position monétaire nette est inclus(e) dans le résultat financier. De plus, les informations financières de la filiale du Groupe en Argentine sont converties en euro en appliquant le taux de change ayant cours à la date de clôture de la période concernée.

Le 20 mars 2020, le Comité d'Interprétation de l'IASB a publié sa position au sujet des écarts de conversion cumulés dans une économie hyperinflationniste. Ainsi le Groupe a transféré les écarts de conversion accumulés au titre de la filiale de l'Argentine au 1er janvier 2018 en réserve de conversion.

Les cours retenus pour les principales devises sont les suivants :

	2020		2019	
	Taux de clôture	Taux moyen	Taux de clôture	Taux moyen
Real brésilien (EUR/BRL)	6,35	5,88	4,50	4,41
Peso argentin (EUR/ARS) *	103,40	80,73	67,14	53,76
Rouble russe (EUR/RUB)	91,57	82,54	69,48	72,46
Hryvnia ukrainienne (EUR/UAH)	34,74	30,78	26,71	28,93

* Selon IAS 29, toutes les informations financières sont converties au taux de clôture pour les filiales situées dans un pays considéré comme « hyperinflationniste » (applicable à l'Argentine depuis 2018)

* NOTE 3 – METHODE ET PERIMETRE DE CONSOLIDATION

PRINCIPES COMPTABLES

Principes de consolidation

Les états financiers consolidés comprennent l'actif et le passif, le résultat et les flux de trésorerie de la Société et de ses filiales. Tous les soldes et opérations réciproques entre les sociétés contrôlées par le Groupe sont éliminés.

Les filiales sont les entités dont le Groupe a le contrôle. Le Groupe contrôle une entité lorsqu'il est exposé ou qu'il a droit à des rendements variables en raison de ses liens avec l'entité et qu'il a la capacité d'influer sur ces rendements du fait du pouvoir qu'il détient sur celle-ci. Les participations acquises dans ces entités sont consolidées à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré au Groupe. Elles sont déconsolidées à compter de la date à laquelle le contrôle cesse d'être exercé. Pour plus d'informations sur les entreprises associées, voir la **note 3.3**.

PRINCIPES COMPTABLES

Regroupements d'entreprises

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés conformément à la norme IFRS 3, *Regroupements d'entreprises*, en appliquant la méthode de l'acquisition.

Le goodwill correspond à :

- La juste valeur de la contrepartie transférée ; plus
- Le montant comptabilisé pour tout intérêt ne donnant pas le contrôle dans l'entreprise acquise ; plus
- Si le regroupement d'entreprises est réalisé par étapes, la juste valeur de toute participation précédemment détenue dans la société acquise ; moins
- Le montant net comptabilisé (généralement à la juste valeur) au titre des actifs identifiables acquis et des passifs repris.

Quand la différence est négative, un profit au titre de l'acquisition à des conditions avantageuses est comptabilisé immédiatement en résultat.

La contrepartie de l'acquisition est évaluée à la juste valeur, qui correspond à la somme des justes valeurs, à la date d'acquisition, des actifs transférés, des passifs encourus ou pris en charge et des titres de capitaux propres émis en échange du contrôle de la société acquise. Lorsque la contrepartie transférée par la Société dans le cadre d'un regroupement d'entreprises comprend un accord de contrepartie éventuelle, la contrepartie éventuelle est évaluée à la juste valeur. Les variations ultérieures de la juste valeur de la contrepartie éventuelle correspondant à des instruments de dette sont portées au compte de résultat.

Les coûts liés à l'acquisition sont enregistrés en tant que charges lorsqu'ils sont engagés et sont comptabilisés au sein des « Éléments liés aux acquisitions » dans le compte de résultat consolidé.

À la date d'acquisition, le Groupe comptabilise les actifs acquis et les passifs pris en charge identifiables (actif net identifiable) des filiales, sur la base de leur juste valeur à cette même date (sauf exceptions). Les actifs et passifs comptabilisés pourront être ajustés pendant une période maximale de 12 mois à compter de la date d'acquisition, en fonction des nouvelles informations recueillies sur les faits et circonstances existant à la date d'acquisition.

Pour les regroupements d'entreprises résultant en une participation inférieure à 100 %, les intérêts ne donnant pas le contrôle dans la société acquise (à savoir toute participation qui donne à ses détenteurs le droit à une quote-part de l'actif net de la société acquise), tels qu'à la date d'acquisition, sont mesurés :

- Soit à la juste valeur, de sorte qu'une partie du goodwill comptabilisé au moment du regroupement est alloué aux intérêts ne donnant pas le contrôle (méthode du « goodwill complet ») ;
- Soit selon la quote-part de l'actif net identifiable de la société acquise, de sorte que seul le goodwill attribuable au Groupe est comptabilisé (méthode du « goodwill partiel »).

La méthode appliquée est retenue selon des facteurs propres à chaque opération.

En 2015, par le biais de sa filiale Verallia Packaging, la Société a fait l'acquisition de la quasi-totalité des entités et des activités du segment Emballage de la Compagnie de Saint-Gobain, dans ce contexte, les intérêts ne donnant pas le contrôle ont été évalués selon la méthode du « goodwill partiel ».

Evolution des participations (%) dans les filiales sans changement de contrôle

Les opérations avec des intérêts ne donnant pas le contrôle, qui n'induisent pas de gain ou de perte de contrôle, sont comptabilisées comme des opérations sur capitaux propres – autrement dit des opérations avec les actionnaires agissant en cette qualité. La différence entre la juste valeur de toute contrepartie versée et la valeur comptable de la quote-part acquise ou cédée de l'actif net de la filiale est inscrite dans les capitaux propres.

Engagements d'achat d'intérêts ne donnant pas le contrôle

Les engagements d'achat des intérêts ne donnant pas le contrôle donnent lieu à la comptabilisation dans les états financiers d'un passif au sein du poste « Provisions et autres passifs financiers non courants », qui correspond à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de l'option de vente à la main des minoritaires, avec une diminution correspondante des intérêts ne donnant pas le contrôle et des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère pour le solde le cas échéant. Toute variation ultérieure de la juste valeur du passif est comptabilisée par le biais d'un ajustement des capitaux propres.

Actifs et passifs détenus en vue de la vente et activités abandonnées

Lorsque le Groupe s'attend à recouvrer la valeur d'un actif, ou d'un groupe d'actifs, par sa vente plutôt que par son utilisation, cet actif est présenté distinctement sur la ligne « Actifs détenus en vue de leur vente » de l'état de la situation financière, conformément à la norme IFRS 5, *Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités abandonnées*. Les passifs relatifs à cet actif, le cas échéant, sont également présentés sur une ligne distincte de l'état de la situation financière (« Passifs liés aux actifs détenus en vue de leur vente »).

Un actif classé comme tel est évalué au montant le plus faible de sa valeur comptable et de sa juste valeur, diminuée des frais liés à la vente. Les immobilisations classées en actifs détenus en vue de la vente cessent d'être amorties à partir de la date à laquelle elles remplissent les conditions pour être classées en tant qu'actifs détenus en vue de la vente.

Une activité abandonnée est soit une composante du Groupe dont celui-ci s'est séparé soit une activité qui est classée comme détenue en vue de la vente et :

- Qui représente une ligne d'activité ou une région géographique principale et distincte ; et
- Fait partie d'un plan unique et coordonné pour se séparer d'une ligne d'activité ou d'une région géographique et distincte ; ou
- Est une activité acquise exclusivement en vue de la revente

Lorsqu'une activité est classée en activité abandonnée, le compte de résultat et le tableau de flux de trésorerie comparatifs sont retraités comme si l'activité avait satisfait aux critères d'une activité abandonnée à compter de l'ouverture de la période comparative.

Dans les présents états financiers, aucun actif non courant ne remplit les critères de classement en actifs détenus en vue de la vente et aucune activité n'a été cédée durant l'exercice.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES RETENUES PAR LA DIRECTION

La détermination de la juste valeur des actifs et des passifs à la date d'acquisition conduit le Groupe à recourir à des estimations en suivant plusieurs méthodes et avec l'aide d'experts indépendants en évaluation. Ces estimations sont fondées sur un certain nombre d'hypothèses et d'appréciations.

Les hypothèses importantes retenues pour déterminer la répartition de la juste valeur comprennent les méthodes d'évaluation suivantes : l'approche par les coûts, l'approche par les revenus et l'approche de marché. Ces méthodes sont fondées sur les projections de flux de trésorerie et les taux d'actualisation afférents, les indices sectoriels, les prix du marché concernant le coût de remplacement et les opérations comparables sur le marché.

3.1.1 Changements survenus en 2020

Il n'y a aucune variation de périmètre significative.

3.1.2 Changements survenus en 2019

Il n'y a aucune variation de périmètre significative autre que la réorganisation liée à l'introduction en bourse.

3.2 LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES

Entité	Pays	% d'intérêt au 31 Décembre		Méthode de consolidation
		2020	2019	
Verallia SA	France	100,0 %	100,0 %	Société Mère
Horizon Holdings Germany	Allemagne	100,0 %	100,0 %	Intégration globale
Verallia Deutschland (ex SG Oberland Aktiengesellschaft)	Allemagne	96,8 %	100,0 %	Intégration globale
Rayen-Cura SAIC	Argentine	60,0 %	60,0 %	Intégration globale
Verallia Brasil (ex SG Vidros SA)	Brésil	100,0 %	100,0 %	Intégration globale
Inversiones Verallia Chile (ex Inversiones SG Chili)	Chili	100,0 %	100,0 %	Intégration globale
Verallia Chile (ex SG Envases)	Chili	100,0 %	100,0 %	Intégration globale
Horizon Holdings Vitrum Spain	Espagne	100,0 %	100,0 %	Intégration globale
Verallia Spain (ex SG Vicasa)	Espagne	99,9 %	99,9 %	Intégration globale
Etablissements René Salomon	France	100,0 %	100,0 %	Intégration globale
Everglass	France	100,0 %	100,0 %	Intégration globale
Saga Décor	France	100,0 %	100,0 %	Intégration globale
Société Charentaise de Décor	France	100,0 %	100,0 %	Intégration globale
Verallia France (ex SG Emballage)	France	100,0 %	100,0 %	Intégration globale
Verallia Packaging (Horizon Holdings III)	France	100,0 %	100,0 %	Intégration globale
VOA Verrerie d'Albi	France	100,0 %	100,0 %	Intégration globale
Verallia Italia (ex Saint-Gobain Vetri Spa)	Italie	100,0 %	100,0 %	Intégration globale
CAP Verallia	Luxembourg	100,0 %	— %	Intégration globale
Verallia Polska (ex Euroverlux Sp. Z.o.o)	Pologne	100,0 %	100,0 %	Intégration globale
Verallia Portugal (ex SG Mondego SA)	Portugal	99,9 %	99,9 %	Intégration globale
Kavminsteklo Zao	Russie	95,4 %	98,6 %	Intégration globale
Zao Kamyshinsky Steklotarny ZA	Russie	93,3 %	96,5 %	Intégration globale
Verallia Ukraine (ex Consumers SKLO Zorya)	Ukraine	96,8 %	100,0 %	Intégration globale

PRINCIPES COMPTABLES

Entreprises associées

Les entreprises associées sont des entreprises dans lesquelles le Groupe exerce une influence notable c'est-à-dire dispose du pouvoir de participer aux décisions de politique financière et opérationnelle, sans toutefois exercer un contrôle ou un contrôle conjoint sur ces politiques. Elles sont comptabilisées dans les états financiers consolidés selon la méthode de la mise en équivalence.

Méthode de la mise en équivalence

Selon la méthode de la mise en équivalence, une participation détenue dans une entreprise associée doit être comptabilisée initialement au coût d'acquisition, puis ensuite ajustée selon la quote-part du Groupe dans le résultat et, le cas échéant, dans les autres éléments du résultat global de l'entreprise associée ainsi que les dividendes. Le goodwill est inclus dans la valeur comptable de la participation. Toutes pertes ou reprises de valeur des participations et tous résultats de cession de participations dans des sociétés mises en équivalence sont présentées sur la ligne « Quote-part du résultat net des entreprises associées » du compte de résultat.

Les gains découlant des transactions avec les entités mises en équivalence sont éliminés par la contrepartie des titres mis en équivalence à concurrence des parts d'intérêt du Groupe dans l'entreprise. Les pertes sont éliminées de la même façon que les gains, mais seulement dans la mesure où elles ne sont pas représentatives d'une perte de valeur.

Le Groupe détient plusieurs participations dans des entreprises associées, aucune n'ayant une importance significative à titre individuel :

Entité	Pays	Principale participation (%) au 31 décembre		
		2020	2019	Méthode comptable
Vetreco SRL	Italie	40,0 %	40,0 %	Mise en équivalence
Cogeneradores Vidrieros	Espagne	25,8 %	25,8 %	Mise en équivalence

Les variations des participations dans les entreprises associées se décomposent comme suit :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
À l'ouverture		
Valeur brute	0,6	0,6
Dépréciation	—	—
Participations dans les entreprises associées - Valeur nette	0,6	0,6
Variations au cours de la période		
Écarts de conversion	—	—
Transferts, émissions d'actions et autres mouvements	—	0,7
Dividende versé	—	—
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	1,4	(0,7)
Total des variations	1,4	0,0
À la clôture		
Valeur brute	2,0	0,6
Dépréciation	—	—
Participations dans les entreprises associées – Valeur nette	2,0	0,6

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières concernant les participations associées (présentées à 100 %) :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Capitaux propres	6,6	(1,6)
Total du bilan	32,4	39,7
Total du chiffre d'affaires	30,4	48,3
Résultat net	2,0	(0,5)

NOTE 4 – INFORMATIONS SECTORIELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Définition des secteurs opérationnels

Conformément à IFRS 8, *Secteurs opérationnels*, l'information sectorielle doit être organisée selon des secteurs opérationnels pour lesquels les résultats sont régulièrement examinés par le principal décideur opérationnel (PDO) afin de prendre des décisions quant aux ressources à affecter aux secteurs et d'évaluer leurs performances.

4.1 BASE DE SECTORISATION

Conformément aux dispositions de la norme IFRS 8, *Information sectorielle*, le Groupe a identifié les 3 secteurs opérationnels suivants qui correspondent aux zones géographiques d'implantation des actifs :

- **L'Europe du Sud et de l'Ouest** comprenant les sites de production localisés en France, en Italie, en Espagne, au Portugal et en Algérie (jusqu'en mai 2018). Au sein de cette région, les activités de Verallia sont principalement orientées vers les bouteilles de vins tranquilles et vins pétillants et les contenants pour spiritueux, segments de marché dont la croissance est portée par les exportations.
- **L'Europe du Nord et de l'Est** comprenant les sites localisés en Allemagne, en Russie, en Pologne et en Ukraine. Les activités du Groupe en Europe du Nord et de l'Est sont principalement orientées vers les bouteilles pour la bière, particulièrement en Allemagne ainsi que les pots et bouteilles pour l'alimentaire, destinés en grande partie aux marchés locaux.
- **L'Amérique latine** comprenant les sites localisés au Brésil, en Argentine et au Chili. Les activités du Groupe en Amérique latine sont principalement orientées vers les bouteilles pour les vins tranquilles, segment de marché dont les principaux débouchés se situent à l'exportation, ainsi que les bouteilles pour la bière, particulièrement au Brésil.

Les secteurs opérationnels ci-dessus correspondent aux secteurs de reporting, en l'absence de regroupement effectué par le Groupe.

Ce découpage sectoriel est le reflet de l'organisation managériale du Groupe mise en place à l'occasion de son introduction en bourse en 2019 ainsi que de son reporting interne tel que soumis au Conseil d'Administration, principal décideur opérationnel (« PDO ») de la société Verallia. Ce reporting permet d'évaluer la performance des secteurs opérationnels, à partir de l'indicateur d'EBITDA ajusté et de décider de l'allocation des ressources notamment des investissements.

4.2 INDICATEURS CLES DE PERFORMANCE

Le Groupe a recours aux agrégats suivants pour évaluer la performance des secteurs opérationnels présentés :

- Le chiffre d'affaires correspondant au chiffre d'affaires présenté dans les comptes consolidés.
- Les investissements correspondant aux acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles du Groupe.
- L'EBITDA ajusté, indicateur de suivi de la performance sous-jacente des activités après retraitement de certaines charges et/ou produits à caractère non récurrents ou de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise.

L'EBITDA ajusté est calculé sur la base du résultat opérationnel retraité des dépréciations et amortissements, des coûts liés aux restructurations, des coûts liés aux acquisitions et M&A, des effets d'hyperinflation, des plans d'actionnariat du management, des effets liés aux cessions et risques filiales, des frais de fermeture de sites et autres éléments.

S'agissant d'un agrégat non directement présenté au compte de résultat consolidé, une réconciliation avec les comptes consolidés IFRS est présentée conformément aux dispositions de la norme IFRS 8 :

<i>(en millions €)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
Résultat net		209,6	124,6
Résultat financier		45,8	115,9
Impôt sur les sociétés		62,4	53,8
Quote-part du résultat net des entreprises mises en équivalence		(1,4)	0,7
Résultat opérationnel		316,4	295,1
Amortissements et dépréciations	A	276,4	283,5
Coûts de restructuration	B	19,8	2,9
Coûts d'acquisitions, M&A	C	0,1	(2,1)
IAS 29 Hyperinflation (Argentine)		2,9	1,6
Plan d'actionnariat du Management et coûts associés	D	5,8	11,5
Fermeture du site Sao Paulo	E	—	2,4
Autres	F	4,3	20,3
EBITDA ajusté		625,7	615,2

- A. Inclut les amortissements liés aux immobilisations incorporelles et corporelles (**Note 5.2**), les amortissements des immobilisations incorporelles acquises par le biais de regroupements d'entreprises (**Note 6.1**) et les dépréciations d'immobilisations corporelles (**Note 6.2**).
- B. Correspond, en 2020, principalement au projet de transformation en France (**Note 6.2**).
- C. Correspond aux coûts d'acquisition et M&A (**Note 6.1**). En 2019, comprend principalement une reprise de provision pour charges à payer RETT constatée dans le cadre de l'acquisition de la division Emballage de la Compagnie de Saint-Gobain en 2015.
- D. Correspond aux plans de rémunération en actions (**Notes 5.2 et 19.3**).
- E. Correspond en 2019 à la fermeture du site de Sao Paulo (Brésil)
- F. Correspond à différents autres éléments à caractère non récurrent et notamment :

- En 2020, essentiellement aux donations et aux achats d'équipements de protection individuels effectués par le Groupe dans le cadre du Covid-19.
- En 2019, essentiellement aux frais engagés dans le cadre de l'introduction en bourse du Groupe.

Par ailleurs, le Groupe ne suit aucun indicateur de passifs sectoriels, l'endettement financier étant piloté de manière centralisée et non au niveau des trois secteurs de reporting.

4.3 INFORMATIONS SUR LES SECTEURS

<i>(en millions €)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2020				Total Groupe
		Europe du Nord et de l'Est	Europe du Sud et de l'Ouest	Amérique latine	Eliminations	
Chiffre d'affaires des activités avec des clients externes	5.1	554,4	1 744,5	237,0	—	2 535,9
Chiffre d'affaires intersectoriel		10,4	2,4	0,4	(13,2)	—
Total Chiffre d'affaires sectoriel		564,8	1 746,9	237,4	(13,2)	2 535,9
EBITDA ajusté	4.2	126,5	419,1	80,1	—	625,7
<i>Dont impact lié à IFRS16</i>		2,2	16,2	1,2	—	19,6
Dépenses d'investissement*		54,2	175,2	21,1	—	250,5

*Hors droits d'utilisation liés à IFRS16

<i>(en millions €)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre 2019				Total Groupe
		Europe du Nord et de l'Est	Europe du Sud et de l'Ouest	Amérique latine	Eliminations	
Chiffre d'affaires des activités avec des clients externes	5.1	567,6	1 753,7	264,6	—	2 585,9
Chiffre d'affaires intersectoriel		12,7	2,5	—	(15,2)	—
Total Chiffre d'affaires sectoriel		580,3	1 756,2	264,6	(15,2)	2 585,9
EBITDA ajusté	4.2	124,9	411,5	78,8	—	615,2
<i>Dont impact lié à IFRS16</i>		2,4	16,6	1,2	—	20,2
Dépenses d'investissement*		41,2	166,8	44,5	—	252,5

*Hors droits d'utilisation liés à IFRS16

4.4 REPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR « MARCHES FINAUX »

Conformément à IFRS 8.32, le Groupe présente ci-dessous la ventilation du chiffre d'affaires en fonction des utilisations attendues des emballages en verre (notion de « marché final » telle que définie en interne) :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Vins tranquilles	855,1	838,8
Vins pétillants	275,0	307,5
Spiritueux	277,5	318,6
Bières	322,8	328,5
Produits alimentaires	452,0	425,7
Boissons non alcoolisées	294,4	300,3
Autres	59,1	66,5
Chiffre d'affaires	2 535,9	2 585,9

4.5 INFORMATIONS AU NIVEAU DE L'ENTITE

Conformément à IFRS 8.33, le chiffre d'affaires réalisé en France et à l'étranger est présenté en **note 5.1**.

Par ailleurs, la répartition par zone géographique des actifs non courants autres que le Goodwill, les relations clients et les ajustements de juste valeur sur immobilisations corporelles, ainsi que les instruments financiers, les actifs d'impôts différés et les actifs relatifs aux avantages postérieurs à l'emploi est présentée ci-dessous.

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
France	285,9	288,7
Italie	336,1	330,2
Espagne	220,8	198,7
Allemagne	191,9	190,7
Autres pays	251,9	285,7
Total	1 286,6	1 294,0

Les relations clients ne sont pas suivies par le Groupe par pays et ont ainsi été exclues de l'analyse des actifs non courants ventilés par pays.

4.6 INFORMATIONS RELATIVES AUX PRINCIPAUX CLIENTS

Aucun client du Groupe ne représente individuellement plus de 10% des ventes en 2020 et 2019.

NOTE 5 – ELEMENTS DU RESULTAT OPERATIONNEL

5.1 CHIFFRE D'AFFAIRES

PRINCIPES COMPTABLES

Les activités de Verallia couvrent essentiellement la fabrication d'emballages en verre pour les boissons et les produits alimentaires (bouteilles et pots).

Conformément aux usages du commerce et des pratiques en vigueur sur les marchés sur lesquels le Groupe opère, les accords commerciaux avec les clients ne comportent généralement pas d'engagement de volumes d'achat ni pénalités de résiliation significatives. Par ailleurs, aucun versement forfaitaire initial significatif n'est effectué. Ainsi, chaque commande combinée à un contrat cadre éventuel correspond à un contrat au sens d'IFRS 15. Les contrats courent généralement sur une période inférieure à un an et en vertu des dispositions d'IFRS 15, le carnet de commandes n'est donc pas présenté. Les coûts d'obtention des contrats ne sont pas significatifs.

Chaque contrat contient une obligation de performance correspondant à la livraison des bouteilles et pots. Le chiffre d'affaires généré par la vente de bouteilles et de pots est comptabilisé au moment où le contrôle de l'actif est transféré au client, soit lorsque le produit est expédié ou livré, en fonction des incoterms.

Dans le cadre de son fonctionnement, en dehors des prestations de transport, le Groupe n'implique pas d'intermédiaire dans la vente des biens à ses clients. De ce fait, l'analyse agent / principal n'est pas pertinente.

Le chiffre d'affaires correspond au montant à recevoir pour les biens fournis dans le cours normal des activités, à

l'exception des montants collectés pour le compte de tiers tels que les taxes sur les ventes, les taxes sur les biens et services et les taxes sur la valeur ajoutée.

Les moules sont comptabilisés en immobilisations corporelles dans la mesure où leur achat ne constitue pas une obligation de prestation distincte (absence de transfert du contrôle de ceux-ci aux clients).

Les contrats ne sont assortis d'aucune composante de financement puisque le délai entre la comptabilisation du chiffre d'affaires et le paiement est généralement court. De ce fait, le Groupe n'ajuste pas le prix de transaction en fonction de la valeur temps de l'argent. Par ailleurs, les actifs et passifs de contrat ne sont pas significatifs.

Chiffre d'affaires par pays d'origine

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
France	730,6	760,0
Italie	525,5	514,5
Allemagne	416,2	407,3
Espagne	381,1	388,7
Autres pays	482,5	515,4
Total chiffre d'affaires	2 535,9	2 585,9

Le pays d'origine correspond au lieu d'implantation de l'entité facturant le chiffre d'affaires.

5.2 CHARGES PAR FONCTION ET PAR NATURE

PRINCIPES COMPTABLES

Coût des ventes

Le coût des ventes comprend l'ensemble des coûts directement ou indirectement liés aux produits vendus. Il s'agit principalement des coûts des matières premières, de l'énergie, des charges salariales, des coûts de transport, des amortissements des équipements de production.

Frais commerciaux, généraux et administratifs

Les frais commerciaux, généraux et administratifs comprennent l'ensemble des frais liés aux activités de direction générale, de marketing, de finance et comptabilité, d'informatique, juridiques, de ressources humaines, techniques et de recherche et développement.

La répartition du coût des ventes et des frais commerciaux, généraux et administratifs par nature de charges se présente comme suit :

<i>(en millions €)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
Matières premières, énergie, transport et autres coûts de production		(1 414,1)	(1 506,8)
Frais de personnel	A	(501,1)	(485,1)
Amortissements	B	(213,8)	(222,5)
Total des Coûts des ventes et Frais commerciaux, généraux et administratifs	C	(2 129,0)	(2 214,4)

- A. Les frais de personnel incluent :
- 3,3 millions d'euros en 2020 et 10,5 millions d'euros en 2019 de coûts liés aux avantages postérieurs à l'emploi (**Notes 19.1 et 19.2**).
 - 5,8 millions d'euros en 2020 et 11,5 millions d'euros en 2019, de coûts relatifs aux plans de rémunération en actions (**Note 19.3**).
- B. Inclut les amortissements des immobilisations incorporelles et des immobilisations corporelles (**Notes 10 et 11**), à l'exception de la relation client qui est en « Eléments liés aux acquisitions ».
- C. Inclut des frais de recherche et développement à hauteur de 4,5 millions d'euros en 2020 et 4,9 millions d'euros en 2019.

NOTE 6 – AUTRES ELEMENTS DU RESULTAT OPERATIONNEL

6.1 ELEMENTS LIES AUX ACQUISITIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les éléments liés aux acquisitions concernent principalement l'impact des ajustements comptabilisés dans le cadre de l'allocation du prix d'acquisition (dotations aux amortissements des actifs exclusivement reconnus par le biais de regroupements d'entreprises, tels que les relations clients), ainsi que les coûts d'acquisition tels que les honoraires divers et les coûts de due diligence dans le cadre d'acquisitions réalisées ou envisagées. Ces éléments sont présentés sur une ligne distincte des « frais commerciaux généraux et administratifs » compte tenu de leur matérialité.

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre		
	Notes	2020	2019
Coûts d'acquisition et M&A	A	(0,1)	2,1
Amortissement des immobilisations incorporelles acquises par le biais de regroupements d'entreprises	B	(60,3)	(61,5)
Éléments liés aux acquisitions		(60,4)	(59,4)

- A. Le poste « Coûts d'acquisition et M&A » se compose essentiellement en 2019 de la reprise de la provision (2,1 millions d'euros) au titre de la taxe allemande sur les droits de mutations immobilières (RETT), liée à l'acquisition de 2015.
- B. Représente l'amortissement des relations clients (740 millions d'euros de valeur brute à l'origine) sur une durée d'utilité de 12 ans.

6.2 AUTRES PRODUITS ET CHARGES OPERATIONNELS

PRINCIPES COMPTABLES

Les autres produits et charges opérationnels correspondent à des événements significatifs intervenus pendant la période de nature à fausser la lecture de la performance de l'entreprise. Ils englobent notamment les gains et pertes sur cessions, les pertes de valeur, les litiges importants en dehors du cours normal des activités, les coûts de restructuration encourus lors de la cession ou de l'arrêt d'activités, et les coûts relatifs aux mesures de réduction des effectifs.

Les autres produits et charges opérationnels se décomposent ainsi :

<i>(en millions €)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
Gains sur cessions d'actifs	A	0,2	3,2
Reprise des dépréciations d'actifs		—	1,3
Autres produits		0,2	4,5
Coûts de restructuration	B	(19,8)	(2,9)
Pertes sur cessions d'actifs et actifs mis au rebut		(3,4)	(1,9)
Dépréciation d'actifs	B	(2,3)	(2,0)
Autres	C	(4,8)	(14,7)
Autres charges		(30,3)	(21,5)
Autres charges - net		(30,1)	(17,0)

- A. En 2019, les gains sur cessions d'actifs sont essentiellement liés aux remboursements d'assurance perçus au titre de sinistres sur actifs.
- B. En 2020, les coûts de restructuration et la dépréciation d'actifs correspondent principalement au plan de transformation en France incluant les coûts relatifs à la non reconstruction d'un four, la dépréciation d'actifs et les mesures d'accompagnement au départ pour un montant total de 19,8 millions d'euros.
- C. Le poste comprend principalement les donations et coûts d'équipements de protection industriels dans le cadre de la crise sanitaire Covid-19.

En 2019 : principalement lié aux honoraires de prestataires dans le cadre de l'introduction en bourse du Groupe pour 10,3 millions d'euros.

NOTE 7 – RESULTAT FINANCIER

PRINCIPES COMPTABLES

Le résultat financier englobe pour l'essentiel les charges d'intérêts sur les emprunts, la désactualisation des actifs financiers et des provisions, le coût financier relatif aux régimes de retraite et autres avantages postérieurs à l'emploi, les commissions d'affacturage, les frais bancaires, la variation de la juste valeur des instruments dérivés non qualifiés d'instruments de couverture, et les gains ou pertes de change latents et réalisés. Par ailleurs, il inclut les intérêts sur la dette de loyers déterminée conformément à IFRS 16 sur l'ensemble des contrats de location (hors exemption).

Les produits financiers sont pour l'essentiel composés des produits de trésorerie et équivalents de trésorerie.

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre		
	Notes	2020	2019
Charges d'intérêts hors dette de loyer	A	(42,1)	(75,5)
Charges d'intérêts liées à la dette de loyer		(1,7)	(2,1)
Amortissement des frais d'émission d'emprunt, et autres *		(11,7)	(16,2)
Autres gains et pertes liés à l'endettement	B	—	3,1
Produits financiers de la trésorerie et autres		10,0	9,3
Coût de l'endettement financier net		(45,5)	(81,4)
Coûts de refinancement	C	—	(23,0)
Gains et pertes de change	D	8,0	(0,2)
Charge d'intérêt nette relative aux régimes de retraite et autres avantages	19.1	(0,9)	(1,8)
Profit (Perte) sur la situation monétaire nette en Argentine (IAS 29)	2.5	(7,4)	(9,5)
Résultat financier		(45,8)	(115,9)

* *Autres : correspondent principalement à l'amortissement des frais de financement et primes d'émission d'emprunt ainsi qu'aux commissions d'affacturages et autres frais bancaires.*

- A. Les charges d'intérêts sur les emprunts (**Note 17**) sont en baisse de 33,4 millions d'euros. Cette diminution s'explique principalement par l'effet de la capitalisation du prêt actionnaire en septembre 2019 et du refinancement de la dette.
- B. En 2019, ce poste correspondait à l'amortissement IFRS de la juste valeur du floor du Term Loan B remboursé.
- C. En 2019, ce poste comprenait l'accélération de l'amortissement des frais d'émission d'emprunts relatifs aux emprunts remboursés.
- D. La variation correspond principalement aux effets de change en devises chez les filiales brésiliennes et russes, et aux effets de variation des dérivés de change.

NOTE 8 – IMPOT SUR LE RESULTAT

PRINCIPES COMPTABLES

La charge d'impôt sur le résultat représente la somme de l'impôt exigible et de l'impôt différé.

La charge d'impôt est calculée selon les lois fiscales en vigueur, ou pratiquement en vigueur à la date de clôture dans les pays où la Société et ses filiales opèrent.

Le montant de l'impôt exigible dû (ou à recevoir) est déterminé sur la base de la meilleure estimation du montant d'impôt que le Groupe s'attend à payer (ou à recevoir) reflétant, le cas échéant, les incertitudes qui s'y rattachent.

Le Groupe est soumis à l'impôt sur le résultat en France, en Espagne, en Allemagne, en Italie et dans plusieurs autres juridictions.

L'impôt exigible et l'impôt différé sont comptabilisés en résultat net, sauf s'ils concernent des éléments qui ont été comptabilisés dans les autres éléments du résultat global ou directement dans les capitaux propres. Si l'impôt exigible ou l'impôt différé découle de la comptabilisation initiale d'un regroupement d'entreprises, l'incidence fiscale est incluse dans la comptabilisation du regroupement d'entreprises.

Les actifs et passifs d'impôts différés sont comptabilisés sur la base des différences temporelles entre les valeurs comptables des actifs et passifs au bilan et leurs valeurs fiscales respectives (sauf exceptions).

L'incidence sur les actifs et passifs d'impôts différés d'une modification des taux d'imposition et des lois fiscales est généralement comptabilisée en produit/charge fiscale sur la période pendant laquelle la modification est pratiquement entrée en vigueur. Les actifs et passifs d'impôts différés sont évalués selon les taux d'imposition attendus pour la période de réalisation de l'actif ou de règlement du passif, d'après les taux d'imposition et les lois fiscales en vigueur, ou pratiquement en vigueur, à la date de clôture.

Les actifs d'impôts différés ne sont comptabilisés au titre des différences temporelles déductibles et des pertes fiscales et crédits d'impôt non utilisés que s'il est probable que le Groupe disposera de bénéfices imposables futurs suffisants sur lesquels ceux-ci pourront être imputés. Ils sont revus à chaque date de clôture et ils font l'objet d'une réduction de valeur dès lors qu'il n'apparaît plus probable qu'un bénéfice imposable futur suffisant sera disponible. Pour déterminer si les actifs d'impôts différés doivent être comptabilisés pour les reports de pertes fiscales, le Groupe applique différents critères qui prennent en compte la période de recouvrement probable en fonction des projections économiques et de la stratégie de recouvrement des pertes fiscales sur le long terme appliqué dans chaque pays.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES RETENUES PAR LA DIRECTION

Le jugement de la Direction est nécessaire pour déterminer dans quelle mesure les déficits fiscaux pourront être récupérés par le Groupe entraînant la comptabilisation d'un actif d'impôts différés. En évaluant la comptabilisation des actifs d'impôts différés, la Direction examine s'il est plus probable qu'improbable, que ceux-ci soient utilisés. In fine, les actifs d'impôts différés seront utilisés si un bénéfice imposable suffisant est disponible pendant les périodes au cours desquelles les différences temporelles deviendront déductibles. Les estimations du bénéfice imposable et des utilisations des reports de pertes fiscales sont établies sur la base des prévisions de résultat découlant du budget, du plan à moyen terme et, si nécessaire, sur la base de prévisions supplémentaires.

8.1 IMPÔT SUR LE RÉSULTAT

Le tableau ci-dessous présente la ventilation des charges d'impôts sur le résultat :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
France	(8,4)	(8,2)
Hors de France	(64,6)	(62,8)
Impôts courants	(73,0)	(71,0)
France	8,3	13,0
Hors de France	2,3	4,2
Impôts différés	10,6	17,2
Total Impôts sur le résultat	(62,4)	(53,8)

8.2 ANALYSE DES IMPÔTS DIFFÉRÉS AU BILAN

Dans le bilan consolidé, les variations des impôts différés nets se présentent comme suit :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
À l'ouverture	(124,3)	(149,0)
Charges ou produits d'impôts différés	10,7	17,2
Variation des impôts différés liés aux écarts actuariels IAS19 et à la juste valeur des instruments de couverture de flux de trésorerie	(8,8)	7,8
Écarts de conversion et retraitements hyperinflation	3,6	—
Autres	(0,1)	(0,3)
À la clôture	(118,9)	(124,3)

Le tableau ci-dessous présente les impôts différés nets par nature :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Actifs d'impôts différés	27,1	42,3
Passifs d'impôts différés	(146,0)	(166,6)
Impôts différés nets	(118,9)	(124,3)
Retraites	20,9	19,7
Dépréciations et amortissements, amortissements dérogatoires et provisions réglementées	(178,1)	(206,7)
Reports de pertes fiscales	28,9	34,5
Autres	9,4	28,2
Total	(118,9)	(124,3)

Au 31 décembre 2020, les impôts différés sur déficits reportables reconnus à l'actif s'élèvent à 28,9 millions d'euros (34,5 millions d'euros au 31 décembre 2019) et proviennent principalement de la France. Ces déficits sont indéfiniment reportables.

Au regard de nos business plans, la consommation des pertes reportables a commencé sur 2020 et se fera sur un horizon de 3 ans.

Compte tenu de l'amélioration des perspectives de résultat fiscal à court terme en Russie, un impôt différé actif a été reconnu en 2019 et 2020 sur une partie du déficit.

Les impôts différés actifs non reconnus sur déficit, pour un montant de 13,3 millions d'euros (15,7 millions d'euros au 31 décembre 2019), concernent principalement le Chili.

8.3 PREUVE D'IMPOT

Le rapprochement entre l'impôt sur le résultat figurant au compte de résultat consolidé et l'impôt théorique qui serait supporté sur la base du taux en vigueur dans le pays où réside la société mère du Groupe (France) s'analyse comme suit :

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
Résultat avant impôts		270,6	179,2
Taux d'imposition en France (%)		32,02 %	34,43 %
Charge d'impôt théorique		(86,6)	(61,7)
Différence de taux d'imposition entre pays	A	13,6	13,5
Impôts différés actifs non reconnus		2,3	1,6
Différences permanentes		3,9	2,9
Impôt non assis sur le résultat fiscal	B	(6,9)	(8,6)
Retenues à la source		(0,3)	(2,1)
Autres	C	11,6	0,6
Total Impôt sur le résultat		(62,4)	(53,8)

- A. Ce poste correspond principalement à l'amélioration des résultats des filiales ayant des taux d'imposition plus faibles.
- B. Ces impôts sont essentiellement composés de la CVAE en France et de l'IRAP en Italie.
- C. Ce poste correspond principalement au régime fiscal de la Patent box en Italie accordé en 2020 avec un effet rétroactif.

8.4 INTÉGRATION FISCALE

Le calcul de la charge d'impôt sur le résultat tient compte des règles spécifiques locales applicables aux entités de Verallia, dont la consolidation fiscale adoptée par Verallia en France et en Espagne, ainsi qu'en Allemagne en vertu des règles « *Organschaft* ».

En France, Verallia SA est la tête du groupe d'intégration fiscale française.

8.5 INCERTITUDES FISCALES

Les passifs non courants relatifs aux positions fiscales incertaines incluent l'estimation des risques, litiges, et situations contentieuses, réalisés ou probables, relatifs au calcul de l'impôt sur les résultats. Toutes les entités du Groupe peuvent faire l'objet de contrôles fiscaux voir de demandes de rectification de la part des administrations locales. Ces demandes de rectification, ainsi que les positions fiscales incertaines identifiées par le Groupe donnent lieu à l'enregistrement d'un passif dont le montant est revu régulièrement conformément aux critères de l'interprétation IFRIC 23 Positions fiscales incertaines.

Suite à l'application d'IFRIC 23, les provisions pour risques fiscaux sont classées en passif d'impôt exigible depuis le 1er janvier 2019. Ces provisions s'élèvent à 9,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 (7,8 millions d'euros au 31 décembre 2019) et concernent principalement des notifications de redressement de l'impôt sur les résultats reçus d'administrations fiscales. Il n'a été identifié aucune autre incertitude fiscale significative.

NOTE 9 – GOODWILL

PRINCIPES COMPTABLES

À la date d'acquisition, le goodwill est évalué conformément aux normes comptables applicables aux regroupements d'entreprises, tel que décrit en **note 3.1**.

Pour les besoins des tests de dépréciation (**Note 12**), le goodwill est affecté à l'unité génératrice de trésorerie (ou groupes d'unités génératrices de trésorerie) qui bénéficie des synergies du regroupement, en fonction du niveau auquel le rendement des investissements est suivi à des fins de gestion interne. Une Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) est le plus petit groupe identifiable d'actifs qui génère des entrées de trésorerie largement indépendantes de celles générées par d'autres actifs de l'entité. Les UGT sont définies sur la base de l'organisation industrielle et correspondent aux pays.

Compte tenu des activités du Groupe, les goodwill sont testés aux niveaux des groupes d'UGT correspondant aux secteurs opérationnels du Groupe (**Note 4**).

Le goodwill n'est pas amorti, mais il est soumis à un test de dépréciation à chaque fin d'exercice, ou dès lors que des événements ou un changement de situation indiquent qu'il pourrait subir une perte de valeur.

Les pertes de valeur affectant le goodwill ne peuvent pas être reprises. Les méthodes appliquées par le Groupe pour effectuer les tests de dépréciation sont décrites en **note 12**.

L'évolution de la valeur nette du goodwill se présente comme suit :

<i>(en millions €)</i>	Europe du Nord et de l'Est	Europe du Sud et de l'Ouest	Amérique latine	Total
Au 31 décembre 2019				
Valeur brute	99,8	378,5	72,6	550,9
Valeur nette	99,8	378,5	72,6	550,9
Variations au cours de la période				
Écarts de conversion	—	—	(21,2)	(21,2)
Total des variations	—	—	(21,2)	(21,2)
Au 31 décembre 2020				
Valeur brute	99,8	378,5	51,4	529,7
Valeur nette	99,8	378,5	51,4	529,7

NOTE 10 – AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

Les autres immobilisations incorporelles comprennent principalement les relations clients, les brevets, les marques, les logiciels et les coûts de développement. Elles sont évaluées au coût historique diminué des amortissements et dépréciations cumulés. Les immobilisations incorporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition.

Les relations clients sont valorisées selon la méthode des surprofits multi périodes, conformément à la norme IFRS 13, *Évaluation de la juste valeur*. La durée d'utilité des relations clients est estimée en fonction de la période pendant laquelle les avantages économiques liés à l'actif sont consommés. Les relations clients identifiées lors de l'acquisition de la division emballage en verre de la Compagnie Saint-Gobain en 2015 sont amorties selon la méthode linéaire sur la durée d'utilité estimée de 12 ans.

Les coûts engagés pour le développement de logiciels en interne – pour l'essentiel des coûts de configuration, de programmation et de tests – sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont généralement amortis sur une durée de 5 ans.

Les brevets et les logiciels informatiques achetés sont amortis sur leur durée d'utilité estimée, sans excéder une période de vingt ans pour les brevets et de trois à cinq ans pour les logiciels.

Les frais de recherche sont comptabilisés dans les charges de l'exercice au titre duquel ils sont engagés. Les coûts de développement de procédés qui répondent aux critères de comptabilisation prévus par la norme IAS 38 sont inclus dans les immobilisations incorporelles et amortis sur leur durée d'utilité estimée (sans excéder cinq ans) à compter de la date de la première commercialisation des produits sur lesquels ils portent.

Les autres immobilisations incorporelles se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions €)</i>	Relations clients	Logiciels	Autres	Total
Au 31 décembre 2019				
Valeur brute	739,2	24,3	9,6	773,1
Amortissements et dépréciations cumulés	(258,3)	(14,3)	(1,3)	(273,9)
Valeur nette	480,9	10,0	8,3	499,2
Variations au cours de la période				
Variations de périmètre et transferts	—	4,8	(4,7)	0,1
Acquisitions	—	0,6	7,6	8,2
Cessions	—	—	(0,2)	(0,2)
Écarts de conversion	(11,4)	(0,1)	—	(11,5)
Amortissements et dépréciations	(60,2)	(4,1)	(0,6)	(64,9)
Total des variations	(71,6)	1,2	2,1	(68,3)
Au 31 décembre 2020				
Valeur brute	727,8	29,6	12,3	769,7
Amortissements et dépréciations cumulés	(318,5)	(18,4)	(1,9)	(338,8)
Valeur nette	409,3	11,2	10,4	430,9

NOTE 11 – IMMOBILISATIONS CORPORELLES

PRINCIPES COMPTABLES

• Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées au coût historique diminué des amortissements et dépréciations éventuelles cumulés. Le coût inclut les frais accessoires directement attribuables à l'acquisition. Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisées à la juste valeur à la date d'acquisition. Les coûts d'emprunt engagés pour la construction et l'acquisition d'immobilisations corporelles exigeant une longue période de préparation avant de pouvoir être utilisées sont inclus dans le coût de l'actif associé. Les immobilisations corporelles autres que les terrains sont amortis en appliquant l'approche par composants selon le mode linéaire, sur les durées d'utilité estimées suivantes :

Principales usines et immeubles de bureaux	30 à 40 ans
Autres constructions	15 à 25 ans
Machines et autres équipements de production	5 à 16 ans
Véhicules	3 à 5 ans
Mobilier, accessoires, matériel informatique et de bureau	4 à 16 ans

Les équipements incluent en particulier les moules utilisés dans le processus de fabrication des produits qui sont amortis sur la base des « coûts battus », i.e. des unités de production.

Les subventions publiques accordées pour les achats d'immobilisations corporelles sont comptabilisées en produits constatés d'avance au sein du poste « Autres passifs courants » et comptabilisées en compte de résultat au fur et à mesure que l'actif en question est amorti.

• Contrats de location

Selon IFRS 16, un contrat ou une partie de contrat est ou contient une location s'il accorde le droit de contrôler l'utilisation d'un actif identifié pour une certaine durée, en échange d'une contrepartie.

Ainsi, il a été déterminé que certains contrats de gestion logistique incluant des services de manutention et de gestion des stocks ainsi que la location d'emplacements dédiés à Verallia incluait une composante location dans la mesure où l'emplacement dédié correspond à un actif identifié, le Groupe obtient la quasi-totalité des avantages économiques générés par celui-ci et a le droit de diriger l'utilisation de l'emplacement dédié.

Le Groupe comptabilise un actif « droit d'utilisation » et une dette de loyers à la date de début du contrat de location. L'actif « droit d'utilisation » est initialement évalué au coût, puis ensuite au coût diminué de tout amortissement et de toute perte de valeur cumulée, le montant pouvant être ajusté en fonction de certaines réévaluations du passif de loyers.

La dette de loyers est initialement évaluée à la valeur actualisée des loyers dus non encore payés à la date de début du contrat. Le taux d'actualisation utilisé correspond au taux d'intérêt implicite du contrat ou, s'il ne peut être aisément déterminé, au taux d'emprunt marginal (sur la base des durées et non des maturités). C'est ce dernier taux que le Groupe utilise généralement en tant que taux d'actualisation.

La dette de loyers est ensuite augmentée de la charge d'intérêts et diminuée des montants de loyers payés. Elle est réévaluée en cas de modification des loyers futurs suite à un changement d'indice ou de taux, à une nouvelle estimation du montant à payer attendu au titre d'une garantie de la valeur résiduelle ou, le cas échéant, d'une réévaluation de l'exercice d'une option d'achat ou de prolongation ou du non exercice d'une option de résiliation (qui deviennent alors raisonnablement certains).

Le Groupe a fait le choix d'analyser l'actif et le passif ensemble pour la détermination des impôts différés. Dans ce contexte, un impôt différé passif a été constaté pour le montant net des différences temporelles imposables et

déductibles.

Les principaux contrats de location du Groupe concernent essentiellement des entrepôts, bureaux, chariots élévateurs et autres équipements industriels, et des véhicules, le Groupe détenant en propre la quasi-totalité de ses actifs corporels. Il s'agit essentiellement de contrats à loyers fixes (avec indexation éventuellement).

Les durées des locations des entrepôts et des bureaux varient en fonction des pays.

Le caractère raisonnablement certain des options de renouvellement ou de résiliation est apprécié par le Groupe en prenant en compte :

- Les conditions financières pour les périodes optionnelles (loyers avantageux),
- Pour les biens immobiliers, leur localisation (leur emplacement stratégique à proximité des usines du Groupe et/ou des sites des clients) et les agencements effectués éventuels
- Et dans certains cas, les projets opérationnels du Groupe et leurs impacts sur l'utilisation du bien en location.

Pour les équipements et véhicules, les durées de location sont généralement comprises entre 3 à 6 ans.

Les immobilisations corporelles se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions €)</i>	Notes	Exercice clos le	
		31 décembre 2020	31 décembre 2019
Immobilisations détenues en propre	A	1 242,9	1 247,0
Droit d'utilisation dans le cadre des contrats de location	B	45,6	52,3
Total valeur nette comptable		1 288,5	1 299,3

A. Les immobilisations corporelles détenues en propre se décomposent de la manière suivante :

<i>(en millions €)</i>	Terrains	Constructions	Machines et équipements	Immobilisations en cours	Total
Au 31 décembre 2019					
Valeur brute	65,8	259,3	1 706,0	135,5	2 166,6
Amortissements et dépréciations cumulés	(0,9)	(83,7)	(832,5)	(2,5)	(919,6)
Valeur nette	64,9	175,6	873,5	133,0	1 247,0
Variations au cours de la période					
Variations de périmètre et autres	—	0,2	1,9	—	2,1
Acquisitions	—	1,6	42,9	197,8	242,3
Hyperinflation (IAS 29)	0,4	3,4	4,2	0,5	8,5
Cessions	—	(0,6)	(2,0)	—	(2,6)
Écarts de conversion	(1,9)	(17,1)	(35,9)	(6,7)	(61,6)
Amortissements et dépréciations	(0,1)	(16,3)	(176,4)	(0,1)	(192,9)
Transferts	—	16,4	110,4	(126,7)	0,1
Total des variations	(1,6)	(12,4)	(54,9)	64,8	(4,1)
Au 31 décembre 2020					
Valeur brute	64,1	249,3	1 779,7	199,8	2 292,9
Amortissements et dépréciations cumulés	(0,8)	(86,1)	(961,1)	(2,0)	(1 050,0)
Valeur nette	63,3	163,2	818,6	197,8	1 242,9

B. Le droit d'utilisation se décompose de la manière suivante :

<i>(en millions €)</i>	Constructions	Machines et équipements	Autres	Total
Valeur nette comptable au 31 décembre 2019	39,4	12,9	—	52,3
Additions de la période	12,4	7,6	—	20,0
Diminutions de la période	(7,1)	(1,3)	—	(8,4)
Amortissement	(10,9)	(7,4)	—	(18,3)
Valeur nette comptable au 31 décembre 2020	33,8	11,8	—	45,6

NOTE 12 – DEPRECIATION DES GOODWILL ET DES IMMOBILISATIONS

PRINCIPES COMPTABLES

Les valeurs comptables des goodwill et des immobilisations incorporelles ayant une durée d'utilité indéterminée sont soumises à un test de dépréciation au moins une fois par an et dès lors que des événements ou un changement de situation indiquent qu'elles pourraient subir une perte de valeur. Les autres immobilisations sont soumises à un test de dépréciation dès lors que des événements ou un changement de situation indiquent qu'elles pourraient subir une perte de valeur. Ces événements ou situations sont liés à des changements importants et défavorables qui ont une incidence sur l'environnement économique et sur les hypothèses ou objectifs définis au moment de l'acquisition.

Les immobilisations sont testées au niveau des UGT correspondants en général aux pays.

Les goodwill sont testés au niveau des groupes d'UGT correspondants aux secteurs opérationnels, i.e. l'Europe du Sud et de l'Ouest, l'Europe du Nord et de l'Est et l'Amérique latine. La répartition du goodwill généré lors de l'acquisition des activités emballage du Groupe Compagnie de Saint-Gobain en 2015 a été effectuée en fonction de la contribution à l'EBITDA de chaque groupe d'UGT.

Lorsque la valeur comptable des UGT ou groupes d'UGT dépasse leur valeur recouvrable, une dépréciation est constatée et affectée en premier à la valeur comptable de tout goodwill attribué aux groupes d'UGT.

La valeur recouvrable des UGT ou groupes d'UGT correspond à la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité, qui est évaluée par rapport à leurs projections de flux de trésorerie actualisés futurs attendus.

Les pertes de valeur enregistrées au titre du goodwill ne peuvent être reprises via le compte de résultat. Pour les immobilisations corporelles et autres immobilisations incorporelles, une dépréciation comptabilisée au cours des périodes précédentes pourra être reprise, en tenant compte de l'ajustement des amortissements, s'il existe un indice montrant que la perte de valeur n'existe plus et que la valeur recouvrable de l'actif est supérieure à sa valeur comptable.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES RETENUES PAR LA DIRECTION

Les hypothèses, jugements et estimations sur lesquelles se fondent les tests de valeur sont les principales hypothèses retenues pour l'estimation des valeurs recouvrables dans le calcul de la valeur d'utilité (taux d'actualisation, taux de croissance à l'infini, flux de trésorerie attendus) qui dépendent de l'appréciation du contexte économique et financier.

Au 31 décembre 2020 et 2019, la valeur recouvrable des groupes d'UGT a été établie sur la base de la valeur d'utilité. Aucune perte de valeur des goodwill n'a été constatée au cours des exercices 2020 et 2019.

Les tests de dépréciation ont été menés sur la base de l'actualisation de flux de trésorerie futurs révisés qui reflètent la meilleure estimation actuelle du Groupe des impacts attendus de la crise sanitaire et des conditions économiques de sortie de crise.

Projections de flux de trésorerie

Les projections de flux de trésorerie futurs correspondent au budget financier pour l'année à venir, au plan stratégique pour les 2 années suivantes et à une extrapolation pour les 4ème et 5ème années.

Pour déterminer ses flux de trésorerie, le groupe s'appuie sur différentes hypothèses macro-économiques : taux de change, croissance PIB, inflation, évolution des prix des matières premières, de l'énergie et des emballages. Pour l'énergie, le Groupe établit des hypothèses sur la base de l'évolution attendue des sous-jacents au prix des énergies (Brent, TTF, NCG). Ces hypothèses sont déterminées à partir de données externes et en tenant compte des couvertures matières mises en place.

Par ailleurs, le Groupe tient compte du planning prévisionnel des arrêts (entretien des fours et entretien des machines) et du déploiement du plan d'amélioration de la performance industrielle.

Pour les deux années extrapolées du test (4ème et 5ème années), le Groupe utilise des taux de croissance et de marge, ainsi qu'un BFR, relativement proches de la dernière année du Plan.

Les flux de trésorerie ultérieurs à cette période de cinq ans font l'objet d'extrapolations selon un taux de croissance à l'infini constant estimé à partir des performances passées et des prévisions de croissance du marché.

Les hypothèses retenues pour réaliser le plan sont basées sur les hypothèses économiques de croissance et sont cohérentes avec les performances passées.

Principales hypothèses retenues pour estimer les valeurs d'utilités de chaque groupe d'UGT

	Exercice clos au 31 décembre	
	2020	2019
Europe du Sud et de l'Ouest		
Taux d'actualisation	5,8 %	5,8 %
Taux de croissance à l'infini	1,5 %	1,5 %
Europe du Nord et de l'Est		
Taux d'actualisation	5,5 %	5,7 %
Taux de croissance à l'infini	1,5 %	1,5 %
Amérique latine		
Taux d'actualisation	12,5 %	9,1 %
Taux de croissance à l'infini	1,5 %	1,5 %

Le taux d'actualisation correspond au coût moyen pondéré du capital (WACC) du secteur pour chaque groupe d'UGT.

S'agissant du test de dépréciation du groupe d'UGT Amérique latine, l'incertitude sur le niveau d'inflation applicable en Argentine à long terme et la capacité démontrée en 2020 par l'entité argentine Rayen Cura à répercuter l'hyperinflation dans ses prix de vente a conduit le Groupe, comme en 2019, à réaliser les tests de dépréciation sur une base Euro. Ainsi un taux de croissance à l'infini de 1,5% a été retenu.

Analyse de sensibilité

Le Groupe a procédé à une analyse de la sensibilité des tests de dépréciation aux principales hypothèses utilisées pour déterminer la valeur recouvrable de chaque groupe d'UGT auquel le goodwill est affecté soit le taux d'actualisation, le taux de croissance long terme pour la valeur

terminale et les flux de trésorerie de l'année terminale étant donné qu'ils représentent une part significative de la valeur recouvrable.

Pour l'année 2020, et pour chaque groupe d'UGT, une augmentation du WACC de 1 point de pourcentage ou une baisse du taux de croissance à l'infini de 0,5 point de pourcentage ou une baisse du flux de trésorerie de l'année terminale de 10% ne conduirait à aucune dépréciation sur les trois groupes d'UGT.

NOTE 13 – AUTRES ACTIFS NON COURANTS

Le tableau ci-dessous présente la répartition des autres actifs non courants :

<i>(en millions €)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
Titres de participation	21	6,3	6,5
Prêts, dépôts et garanties	21	20,7	26,8
Excédents des régimes de retraite	19.1.2	3,8	4,1
Autres		—	0,1
Total Autres actifs non courants		30,8	37,5

Les prêts, dépôts et garanties comprennent les réserves et comptes de garantie au titre des contrats d'affacturage (Note 14.4). Le tableau ci-dessous présente les variations de la valeur comptable nette des autres actifs non courants :

<i>(en millions €)</i>	Titres de participation	Prêts, dépôts et garanties	Excédents des régimes de retraite	Autres	Total
Au 31 décembre 2019					
Valeur brute	7,0	33,8	4,1	0,1	45,0
Dépréciation	(0,5)	(7,0)	—	—	(7,5)
Valeur nette	6,5	26,8	4,1	0,1	37,5
Variations au cours de la période					
Augmentations (Diminutions)	(0,1)	(5,2)	—	—	(5,3)
Dépréciation	(0,1)	—	—	—	(0,1)
Écarts de conversion	—	(0,9)	—	—	(0,9)
Transferts et autres mouvements	—	—	(0,3)	(0,1)	(0,4)
Total des variations	(0,2)	(6,1)	(0,3)	(0,1)	(6,7)
Au 31 décembre 2020					
Valeur brute	6,9	27,7	3,8	—	38,4
Dépréciation	(0,6)	(7,0)	—	—	(7,6)
Valeur nette	6,3	20,7	3,8	—	30,8

NOTE 14 – VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT NET

La variation du besoin en fonds de roulement net en 2020 et 2019 se présente comme suit :

(en millions €)	Notes	31 décembre 2019	Impact des flux de trésorerie	Change et autres	31 décembre 2020
Stocks	14.1	455,2	(55,3)	(13,0)	386,9
Créances d'exploitation	14.2	169,0	(9,9)	(15,3)	143,8
Dettes d'exploitation	14.3	(528,5)	1,0	15,2	(512,3)
Dettes fournisseurs d'immobilisations		(91,8)	(2,8)	3,2	(91,4)
Besoin en fonds de roulement opérationnel		3,9	(67,0)	(9,9)	(73,0)
Autres créances (hors exploitation)	14.2	9,9	(1,9)	6,9	14,9
Autres dettes (hors exploitation)	14.3	(40,4)	1,3	25,3	(13,8)
Actifs et passifs d'impôts exigibles		1,7	(19,1)	0,6	(16,8)
Total du besoin en fonds de roulement		(24,9)	(86,7)	22,9	(88,7)
Variation du besoin en fonds de roulement		(60,1)			(63,8)

Réconciliation au tableau résumé des flux de trésorerie consolidés :

Variations des stocks	55,3
Variations des créances clients, dettes fournisseurs et des autres débiteurs et créditeurs	15,8
Charge d'impôt exigible	73,0
Impôts payés	(60,2)
Augmentation (Diminution) des dettes sur immobilisations	2,8
Total	86,7

14.1 STOCKS

PRINCIPES COMPTABLES

Les stocks sont évalués au plus bas de leur coût d'entrée ou de la valeur nette probable de réalisation. Le coût des stocks comprend les coûts d'achat, les coûts de production et les autres coûts engagés pour amener les stocks à leur emplacement et dans leur état actuel. Il est généralement déterminé selon la méthode du coût moyen pondéré et, dans certains cas, selon la méthode du premier entré, premier sorti (PEPS). La valeur nette probable de réalisation est le prix de vente dans le cours normal de l'activité, minoré des coûts estimés d'achèvement et de vente. Les stocks acquis lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition. L'impact de la sous-activité est exclu de la valorisation des stocks.

Une dépréciation sur stocks est comptabilisée afin de constater la perte de valeur des stocks. Pour les stocks de produits finis, la provision concerne généralement les stocks dont la valeur de réalisation est inférieure à la valeur nette comptable, les stocks ne répondant pas aux normes qualités de commercialisation et les stocks dont la rotation lente est susceptible d'entraîner une dégradation des stocks.

Les stocks nets évoluent de la manière suivante :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre					
	2020			2019		
	Brut	Dépréciation	Net	Brut	Dépréciation	Net
Matières premières	130,3	(19,0)	111,3	133,4	(16,9)	116,5
Stock d'en-cours	2,2	(1,8)	0,4	3,0	(1,9)	1,1
Produits finis	285,7	(10,5)	275,2	345,6	(7,9)	337,6
Total des stocks	418,2	(31,3)	386,9	482,0	(26,7)	455,2

14.2 CREANCES CLIENTS ET AUTRES ACTIFS COURANTS

PRINCIPES COMPTABLES

Comptabilisation : Les créances clients sont initialement comptabilisées à leur juste valeur, puis évaluées au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, déduction faite des dépréciations éventuelles (le cas échéant). Les créances clients étant généralement exigibles sous un an, leur valeur nominale se rapproche de leur juste valeur.

En revanche, les créances avec recours (créances qui ne sont pas garanties par le factor car dépassant les agréments soit de l'assurance, soit du factor) rentrant dans le programme d'affacturage sont gérées selon le modèle économique de « collecte et de vente » et sont évaluées en juste valeur au bilan en contrepartie des autres éléments du résultat global.

Dépréciation : La politique de dépréciation des créances clients et comptes rattachés est décrite en **note 21**.

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Clients et comptes rattachés	99,3	114,7
Avances aux fournisseurs	4,1	4,6
Charges sociales payées d'avance	0,2	0,4
Autres impôts et taxes payés d'avance et récupérables (autres que les impôts sur les sociétés)	30,7	31,5
Autres créances d'exploitation	9,4	17,7
Autres créances non commerciales	15,0	10,0
Autres actifs courants	59,4	64,2
Créances clients et autres actifs courants	158,7	178,9

La dépréciation des créances clients évolue ainsi :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Solde d'ouverture	7,4	8,2
Dotations	5,7	3,0
Reprises	(2,5)	(3,8)
Ecart de conversion	(0,3)	—
Solde de clôture	10,3	7,4

Le tableau suivant présente l'antériorité des créances clients au 31 décembre 2020 et 2019 :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Créances non échues	90,8	106,1
Créances échues	8,5	8,6
A moins de 30 jours	6,7	6,3
De 30 à 90 jours	0,5	0,9
Plus de 90 jours	1,3	1,4
Total des créances clients (valeurs nettes)	99,3	114,7

14.3 DETTES FOURNISSEURS ET AUTRES PASSIFS COURANTS

PRINCIPES COMPTABLES

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les fournisseurs et comptes rattachés, autres créditeurs et charges à payer sont généralement exigibles sous un an, de sorte que leur valeur nominale se rapproche de leur juste valeur.

Les dettes fournisseurs et autres passifs courants se décomposent comme suit :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Dettes fournisseurs	367,5	383,6
Acomptes clients	18,8	11,5
Dettes sur immobilisations	91,4	91,8
Subventions reçues	5,3	6,2
Charges de personnel à payer	87,5	91,6
Dettes fiscales (autres que les impôts sur les sociétés)	11,7	16,5
Dérivés passifs	8,5	34,5
Autres	26,8	25,0
Autres passifs courants	250,0	277,1
Total des dettes fournisseurs et autres passifs courants	617,5	660,7

14.4 AFFACTURAGE

PRINCIPES COMPTABLES

Dans le cadre d'un contrat d'affacturage sans recours, lorsque le Groupe a transféré la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété des créances, les créances sont décomptabilisées du bilan consolidé. Lorsque les créances clients sont vendues avec recours limité et que la quasi-totalité des risques et des avantages associés à ces créances ne sont pas cédés, les créances restent incluses dans le bilan consolidé. Les entrées et sorties de trésorerie liées aux contrats d'affacturage pour lesquels le Groupe ne décomptabilise pas les créances sont présentées sur une base nette en flux de trésorerie liés aux activités de financement. Les contrats par lesquels le Groupe décomptabilise des créances se traduisent par des variations des créances clients qui sont comptabilisées en flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation.

En septembre 2015, le Groupe a conclu un programme d'affacturage pan-européen auprès d'Eurofactor, pour un montant maximum de 400 millions d'euros (avec une maturité en 2022) et portant sur les créances de certaines entités de nos deux segments européens. Le Groupe dispose également de lignes locales dans certains pays (Brésil, Argentine et Russie notamment) permettant de bénéficier d'un financement pouvant aller jusqu'à 50 millions d'euros supplémentaire.

Conformément à IFRS 9, les créances cédées sont décomptabilisées dès lors que le contrat d'affacturage transfère au cessionnaire les droits contractuels aux flux de trésorerie et la quasi-totalité des risques et avantages associés (cessions de créances sans recours).

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Cession de créances sans recours	302,4	313,9
Cession de créances avec recours	13,9	10,9
Total des créances cédées	316,3	324,8

Conformément aux contrats d'affacturage, afin de couvrir le risque de dilution, des réserves et des comptes de garantie sont constitués pour un montant d'environ 3 % des créances cédées en 2020 et de 4 % des créances cédées en 2019. Les montants ainsi enregistrés en « Autres actifs non courants » au 31 décembre 2020 et au 31 décembre 2019 s'élèvent respectivement à 11,2 millions d'euros et 12,0 millions d'euros.

Par ailleurs, le Groupe est entré dans plusieurs programmes d'affacturage inversé proposés par certains de ses clients pour un montant de 25,7 millions d'euros en 2020 et de 32,6 millions d'euros en 2019.

NOTE 15 – TRESORERIE ET EQUIVALENTS DE TRESORERIE

PRINCIPES COMPTABLES

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent des disponibilités et des dépôts à court terme détenus auprès des autres banques. Les équivalents de trésorerie sont les placements à court terme, très liquides qui sont facilement convertibles en un montant connu de trésorerie et qui sont soumis à un risque négligeable de changement de valeur.

Tableau de flux de trésorerie

Le tableau des flux de trésorerie est établi selon la méthode indirecte sur la base du bénéfice net consolidé (de la perte nette consolidée) et est ventilé selon trois catégories :

- **Flux de trésorerie liés aux activités opérationnelles** : y compris les impôts, les coûts d'acquisition liés à la prise de contrôle et les paiements reçus à titre de subventions ;
- **Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement** : notamment en cas de prise de contrôle (hors frais d'acquisition), de perte de contrôle y compris les coûts de transaction, d'acquisitions et de cessions de participations non consolidées, d'entreprises associées et de coentreprises ainsi que d'acquisitions et de cessions d'immobilisations (y compris frais et paiements différés) hors crédits-bails ;
- **Flux de trésorerie liés aux activités de financement** : notamment l'émission et le remboursement de prêts, l'émission d'instruments de capitaux propres, les transactions sur capitaux propres entre actionnaires (y compris les coûts de transaction et les paiements différés éventuels), les intérêts payés (flux de trésorerie liés aux coûts financiers), les transactions liées aux actions propres et les dividendes payés.

Les soldes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie se présentent comme suit :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Trésorerie	433,1	155,9
Équivalents de trésorerie	43,1	63,3
Total Trésorerie et équivalents de trésorerie	476,2	219,2

Le Groupe a accès à une partie de la trésorerie détenue par certaines filiales par le biais du paiement de dividendes ou dans le cadre de prêts inter-sociétés. Toutefois, des contraintes locales peuvent retarder ou restreindre cet accès, y compris des restrictions monétaires dans certaines juridictions étrangères.

La politique du Groupe Verallia est de centraliser la liquidité des filiales au niveau de Verallia Packaging lorsque cela est possible.

Les garanties bancaires sont présentées en **note 23.2**.

NOTE 16 – CAPITAUX PROPRES

16.1 CAPITAL SOCIAL

L'évolution du nombre d'actions et du capital social se présente ainsi :

<i>(en €)</i>	Nombre d'actions	Valeur nominale	Capital social
Au 31 décembre 2019	118 393 942	3,38	400 171 524
Augmentation de Capital / Emission d'actions ordinaires (25 juin 2020)	1 064 999	3,38	3 599 697
Augmentation de Capital / Emission d'actions ordinaires (9 juillet 2020)	3 813 878	3,38	12 890 908
Au 31 décembre 2020	123 272 819	3,38	416 662 128

Au 31 décembre 2020, le capital social d'un montant de 416.662.128,22 euros est composé de 123.272.819 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,38 euros chacune.

- Augmentation de Capital du Plan Epargne Groupe

En date du 25 juin 2020, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 3.599.696,62 euros par émission de 1.064.999 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,38 euros, soit un montant total (prime d'émission incluse) de l'augmentation de capital de 20.096.531,13 euros.

- Augmentation de capital au titre du paiement de dividende aux actionnaires en actions nouvelles

Le 9 juillet 2020, il a été procédé à une augmentation de capital d'un montant nominal de 12.890.907,64 euros par émission de 3.813.878 actions ordinaires d'une valeur nominale de 3,38 euros soit un montant total (prime d'émission incluse) de l'augmentation de capital de 87.490.361,32 euros.

Contrat de liquidité

La Société a signé le 9 novembre 2020, un avenant au contrat de liquidité AMAFI conclu le 20 décembre 2019 avec Rothschild Martin Maurel pour l'animation de ses propres actions sur le marché réglementé Euronext Paris. Le contrat de liquidité était entré en vigueur le 6 janvier 2020, pour une durée initiale de 12 mois renouvelables par tacite reconduction pour des périodes successives de 12 mois.

En date, du 9 novembre 2020, un avenant au contrat de liquidité a été signé afin d'augmenter le compte de liquidité à 3,4 millions d'euros. Au 31 décembre 2020, la Société ne détient pas d'actions propres.

16.2 RÉSERVE DE CONVERSION

Sur l'exercice 2019, l'augmentation de la réserve de conversion de 6,7 millions d'euros est principalement liée à l'appréciation du Rouble Russe et du Hryvnia.

Sur l'exercice 2020, la diminution de la réserve de conversion de 104,8 millions d'euros est principalement liée à la dépréciation du Real Brésilien et du Rouble Russe.

16.3 RÉSULTAT PAR ACTION

16.3.1 Résultat de base par action

Le résultat de base par action a été calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Résultat net part Groupe (en millions €)	202,1	115,6
Nombre d'actions	120 773 979	115 502 924
Résultat de base par action (en €)	1,67	1,00

16.3.2 Résultat dilué par action

Le résultat dilué par action a été calculé à partir du résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et du nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, ajusté des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Résultat net part Groupe (en millions €)	202,1	115,6
Nombre dilué d'actions	120 817 304	115 511 989
Résultat dilué par action (en €)	1,67	1,00

Le Groupe a pris en compte l'effet dilutif au titre des plans d'actionnariat attribués en mars 2020 et en juillet 2019.

NOTE 17 – EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

17.1 ENDETTEMENT FINANCIER NET

L'endettement financier net comprend l'ensemble des dettes financières et dérivés sur endettement financier courants et non courants, déduction faite du montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie.

Le tableau ci-dessous présente l'évolution de l'endettement financier net :

<i>(en millions €)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
Dettes financières et dérivés non courants	17.2	1 569,1	1 583,9
Dettes financières et dérivés courants	17.2	185,7	225,9
Endettement financier brut		1 754,8	1 809,8
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	(476,2)	(219,2)
Endettement financier net		1 278,6	1 590,6

17.2 EVOLUTION DE L'ENDETTEMENT FINANCIER BRUT

Prêt à terme A

Le Groupe a mis en place le 7 octobre 2019 un prêt à terme A, remboursable in fine, de 1 500 millions d'euros et avec une échéance en octobre 2024. La marge applicable a été initialement fixée à 175 points de base (taux plancher à 0 %) au-dessus de l'Euribor, avec un mécanisme d'ajustement (« ratchet ») à la hausse ou à la baisse. Ce ratchet a été activé à la baisse à compter du mois d'août 2020 avec une nouvelle marge applicable de 150 points de base. A compter du mois d'avril 2020, le prêt à terme A est indexé sur l'EURIBOR 6 mois.

Negotiable European Commercial Paper

Au 31 décembre 2019, l'encours des émissions s'élevaient à 188,2 millions d'euros à un taux moyen de 0,25%.

Au 31 décembre 2020, l'encours des émissions s'élevaient à 146,4 millions d'euros à un taux moyen de 0,26 %.

Evolution et caractéristique des lignes de crédit renouvelables

Au 31 décembre 2019, le Groupe disposait d'une seule ligne de crédit renouvelable d'un montant de 500 millions d'euros (RCF1) non tirée.

- Le 20 mars 2020, le Groupe a procédé à un tirage de 200 millions d'euros, pour une période de 6 mois, sur la RCF1 afin de faire face au risque de ne pouvoir renouveler les Neu CP arrivant à échéance du fait d'un marché quasi-fermé à fin mars. Ce tirage a été intégralement remboursé en septembre 2020.
- Le 24 avril 2020, le Groupe a mis en place une ligne de crédit renouvelable additionnelle d'un montant de 250 millions d'euros (RCF2), d'une maturité d'un an, prolongeable de six mois au choix du Groupe. La marge applicable de cette ligne de crédit renouvelable additionnelle a été fixée à 195 points de base (taux plancher à 0 %) au-dessus de l'Euribor. Les commissions suivantes seront également dues au titres de la ligne de crédit renouvelable : (i) une commission d'engagement due au titre de l'engagement de crédit disponible de chaque prêteur au titre de la ligne de crédit renouvelable à un taux de 35% de la marge applicable et (ii) des commissions d'utilisation de 15 points de base, 25 points de base et 50 points de base s'appliquant au-dessus de la marge en cas de tirage respectivement inférieur à 33.1/3%, entre 33.1/3% et 66.2/3% et supérieur à 66.2/3% de la ligne de crédit renouvelable.
- Au 31 décembre 2020, les RCF 1 et 2 ne sont pas tirées.

Endettement financier brut au 31 décembre 2020

Au 31 décembre 2020, les deux lignes de crédit renouvelable n'étaient pas utilisées.

<i>(en millions €)</i>	Notes	Montant notionnel ou maximum	Devise	Taux contractuel	Taux d'intérêt effectif	Échéance finale	Type de facilité	Coûts différés et primes d'obligations	Valeur comptable au 31 décembre 2020		Total au 31 décembre 2020
									Non courant	Courant	
Ligne de crédit renouvelable (plancher 0 %) RCF2		250,0	EUR	Euribor + 1,95%	1,95 %	24/04/2021	Renouvelable	0,3	—	—	—
Ligne de crédit renouvelable (plancher 0 %) RCF1		500,0	EUR	Euribor + 1,10%	1,10 %	07/10/2024	Renouvelable	2,4	—	—	—
Prêt à terme A (plancher 0 %)		1 500,0	EUR	Euribor + 1,50%	1,64 %	07/10/2024	Échéance	7,1	1 490,6	6,1	1 496,7
Dette de loyers	17.5								30,6	16,3	46,9
<i>Autres emprunts</i>									41,3	4,5	45,8
Total de la dette à long terme									1 562,5	26,9	1 589,4
Dérivés sur financement	20.1.2								6,6	0,3	6,9
Total de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés									1 569,1	27,2	1 596,3
Titres de créances négociables (NeuCP)		400,0	EUR							146,4	146,4
Autres emprunts										12,1	12,1
Total de la dette à court terme									—	158,5	158,5
Total des emprunts									1 569,1	185,7	1 754,8

Endettement financier brut au 31 décembre 2019

Au 31 décembre 2019, la ligne de crédit renouvelable n'était pas utilisée.

<i>(en millions €)</i>	Notes	Montant notionnel ou maximum	Devise	Taux contractuel	Taux d'intérêt effectif	Échéance finale	Type de facilité	Coûts différés et primes d'obligations	Valeur comptable au 31 décembre 2019		Total au 31 décembre 2019
									Non courant	Courant	
Ligne de crédit renouvelable		500	EUR	Euribor + 1,35%	1,35 %	07/10/2024	Renouvelable	3,0		—	
Prêt à terme A (plancher 0 %)		1500	EUR	Euribor + 1,75%	1,90 %	07/10/2024	Échéance	9,0	1 488,0	2,7	1 490,7
Dette de loyers	17,5								36,3	17,0	53,3
Autres emprunts									50,4	6,5	56,9
Total de la dette à long terme									1 574,7	26,2	1 600,9
Dérivés sur financement	20.1.2								9,3	0,3	9,6
Total de la dette à long terme et des instruments financiers dérivés									1 584,0	26,5	1 610,5
Titres de créances négociables (NeuCP)		400	EUR							188,2	188,2
Autres emprunts										11,2	11,2
Total de la dette à court terme									—	199,4	199,4
Total des emprunts									1 584,0	225,9	1 809,9

17.3 STRUCTURE DE LA DETTE DU GROUPE

La composition des taux d'intérêt du portefeuille total de la dette financière après prise en compte des instruments dérivés est la suivante :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Total des emprunts à taux fixe	1 482,2	1 512,1
Total des emprunts à taux variable	272,6	297,8
Total des emprunts	1 754,8	1 809,9

17.4 CALENDRIER DE REMBOURSEMENT DE LA DETTE

Le profil des échéances de la dette financière et des dérivés du Groupe est le suivant :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Moins d'un an	185,7	225,9
Entre deux et cinq ans	1 548,5	1 559,8
Plus de cinq ans	20,6	24,2
Total des emprunts	1 754,8	1 809,9

Au 31 décembre 2020, les emprunts à moins d'un an incluent principalement les titres de créances négociables NeuCP pour 147 millions d'euros, contre 188 millions d'euros en 2019.

17.5 DETTE DE LOYERS

Au 31 décembre 2020, la dette de loyers s'élève à 46,9 millions d'euros.

<i>(en millions €)</i>	Dettes de loyers Court Terme	Dettes de loyers Long Terme	Dettes de loyers
31 décembre 2019	17,0	36,3	53,3
Remboursements	(8,5)	(19,6)	(28,1)
Augmentations	6,1	13,9	20,0
Intérêts capitalisés	1,7	—	1,7
Effet des variations de périmètre	—	—	—
Autres	—	—	—
31 décembre 2020	16,3	30,6	46,9

Le profil des échéances de la dette de loyers est le suivant :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre 2020
Moins d'un an	16,3
Entre un et cinq ans	24,0
Plus de cinq ans	6,6
Total des dettes de loyers	46,9

17.6 COVENANTS

Crédit senior

Le contrat de Crédit Senior contient certains engagements de faire ou de ne pas faire, notamment de ne pas :

- Constituer de sûretés ;
- Permettre aux sociétés du Groupe qui ne sont ni des garants ni des emprunteurs au titre de la convention de crédits senior d'encourir de l'endettement financier pour un montant cumulé excédant 20% de la dette nette consolidée du Groupe ;
- Céder des actifs ;
- Réaliser certaines fusions, scissions, apports partiels d'actifs et opérations similaires ; et
- Procéder à un changement de la nature des activités du Groupe,

dans chaque cas sous réserve des montants de minimis stipulés et d'exceptions usuelles pour ce type de financement.

Le Contrat de Crédit Senior contient également des engagements de faire comme le maintien de polices d'assurances, le respect des lois applicables, le maintien de l'emprunt au moins au même rang que les créances chirographaires des emprunteurs et des garants au titre du Contrat de Crédit Senior, l'exigence que les Filiales Significatives du Groupe s'engagent en tant que garants au titre du Contrat de Crédit Senior ainsi que de faire en sorte que l'EBITDA consolidé de l'ensemble des membres du Groupe garants au titre du Contrat de Crédit Senior représente en cumulé au moins 80% de l'EBITDA consolidé du Groupe (tel que précisé dans le Contrat de Crédit Senior). Enfin, le Contrat de Crédit Senior impose le respect d'un ratio financier, qui limitera le montant de la dette pouvant être contractée par les membres du Groupe. En effet, le Groupe est tenu de maintenir un ratio de levier (dette nette totale / EBITDA consolidé pro forma), testé à la fin de chaque semestre, inférieur ou égal à 5x jusqu'à l'échéance du Contrat de Crédit Senior.

Au 31 décembre 2020, aucun défaut n'est survenu ni ne perdure au titre du Contrat de Crédit Senior.

La dette nette totale est définie dans la convention de crédits senior comme l'endettement financier consolidé du Groupe, excluant l'endettement intragroupe et les obligations liées à des instruments de couverture de risque de taux et de risque de change et après déduction de la trésorerie et des équivalents de trésorerie.

17.7 EVOLUTION DE LA DETTE

L'évolution de la dette financière en 2020 se présente comme suit :

(en millions €)	31 décembre 2019	Flux de trésorerie entrants	Flux de trésorerie sortants	Effets d'actualisation et autres*	Charges d'intérêt	Variation du périmètre de consolidation	Ecart de conversion de devises	31 décembre 2020
Dettes financières et dérivés non courants	1 584,0	207,3	(204,6)	(13,2)	—	—	(4,4)	1 569,1
Dettes financières et dérivés courants (Hors intérêts)	222,4	(0,3)	(66,4)	22,1	1,7	0,8	(2,1)	178,2
Intérêts sur la dette à long terme	3,5	—	(30,0)	—	33,7	—	0,3	7,5
Dettes financières et dérivés courants	225,9	(0,3)	(96,4)	22,1	35,4	0,8	(1,8)	185,7
Total des dettes financières	1 809,9	207,0	(301,0)	8,9	35,4	0,8	(6,2)	1 754,8

* Comprend principalement la dette de loyers liée à l'application de la norme IFRS 16.

Réconciliation avec le tableau résumé des flux de trésorerie consolidés

Augmentation (Diminution) des découverts bancaires et autre dette à court terme		(40,9)
Augmentation de la dette à long terme	207,0	
Diminution de la dette à long terme		(228,5)
Intérêts financiers payés		(31,6)
	207,0	(301,0)

NOTE 18 – PROVISIONS ET AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

La variation des provisions sur l'exercice 2020 s'analyse de la manière suivante :

(en millions €)	Provisions pour réclamations, litiges et autres	Provisions pour risques environnementaux	Provisions pour restructuration et coûts de personnel	Provisions pour risques liés aux entreprises associées	Autres risques	Total Provisions	Passifs liés aux placements	Total des provisions et autres passifs
Au 31 décembre 2019								
Part courante	2,2	2,6	8,1	—	39,0	51,9	—	51,9
Part non courante	5,9	10,4	0,9	3,9	6,1	27,2	15,9	43,1
Total Provisions	8,1	13,0	9,0	3,9	45,1	79,1	15,9	95,0
Variations au cours de la période								
Dotations	3,9	0,2	21,6	—	1,6	27,3	—	27,3
Reprises non utilisées	(0,5)	(0,2)	(2,9)	—	(1,9)	(5,5)	—	(5,5)
Reprises utilisées	(1,7)	(0,2)	(4,4)	—	(7,0)	(13,3)	—	(13,3)
Autres (reclassements et écarts de change)	(0,2)	1,5	(1,9)	(3,9)	(0,4)	(4,9)	(15,0)	(19,9)
Variations au cours de la période	1,5	1,3	12,4	(3,9)	(7,6)	3,7	(15,0)	(11,3)
Au 31 décembre 2020								
Part courante	3,3	2,6	20,4	—	33,6	59,9	—	59,9
Part non courante	6,4	11,7	1,0	—	3,9	23,0	0,9	23,9
Total Provisions	9,7	14,3	21,4	—	37,5	82,9	0,9	83,8

18.1 PROVISIONS ET PASSIFS ÉVENTUELS

PRINCIPES COMPTABLES

Une provision est constituée lorsque (i) le Groupe a une obligation juridique ou implicite actuelle envers un tiers résultant d'un événement passé, (ii) il est probable qu'une sortie de ressources sera nécessaire pour éteindre l'obligation, et (iii) le montant de l'obligation peut être estimé de façon fiable.

Les provisions concernent principalement les obligations liées aux litiges, projets de restructurations, et aux autres risques identifiés dans le cadre des opérations du Groupe. Les provisions dont l'échéance peut être estimée de manière fiable sont actualisées.

Lorsqu'il n'est pas probable qu'une obligation actuelle existe, le Groupe présente un passif éventuel, sauf si la

possibilité d'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques est faible.

Les passifs éventuels repris lors d'un regroupement d'entreprises sont comptabilisés à leur juste valeur à la date d'acquisition.

En application de la réglementation relative aux quotas d'émission de dioxyde de carbone (CO₂), et compte tenu du déficit de quotas du Groupe, celui-ci a enregistré au cours des exercices 2019 et 2020 une provision.

Lorsque la position du groupe est déficitaire (Quotas de CO₂ à restituer au titre des émissions de l'année supérieurs aux stocks de quotas de CO₂ alloués gratuitement et figurant sur les comptes titres à la clôture), une provision est comptabilisée pour couvrir le déficit de quotas attendu pour être en capacité de restituer les quotas en avril N+1. L'évaluation de la provision est effectuée en tenant compte du prix des achats à terme de N+1 et du cours spot au 31.12.N pour le solde non couvert par les achats à terme.

Les quotas de CO₂ attribués gratuitement ou achetés sont comptabilisés en stocks de matières premières.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES RETENUES PAR LA DIRECTION

Les estimations sont principalement liées à l'évaluation des passifs et passifs éventuels, notamment des provisions au titre des litiges et autres risques du Groupe.

18.1.1 Provisions pour les réclamations, litiges et autres

Ces provisions concernent essentiellement des provisions pour réclamations, litiges et autres risques commerciaux principalement en France et en Italie.

Contentieux entre les sociétés Verallia Italia et Nelson Servizi

En décembre 2014, les sociétés Verallia Italia, en tant que fournisseur, et Nelson Servizi, en tant que distributeur, ont renouvelé leur contrat de distribution précédemment conclu et ont défini leurs engagements mutuels de vente et d'achat de bouteilles, standard et personnalisées, pour le marché cubain, pour les années 2015, 2016 et 2017.

Au cours des derniers mois de 2015, le Groupe a souhaité cesser toute activité commerciale à destination de Cuba à partir du second semestre 2016. Dès lors, la société Verallia Italia a proposé à la société Nelson Servizi une procédure amiable afin de mettre fin à leur relation en cours. En réponse, la société Nelson Servizi a suspendu tous ses paiements auprès de la société Verallia Italia.

En février 2016, Verallia Italia a notifié à Nelson Servizi la résiliation dudit contrat de distribution dans le cas où Nelson Servizi ne règlerait pas ses dettes à son encontre. Le même mois, Verallia Italia a reçu une assignation de Nelson Servizi afin de voir condamner Verallia Italia notamment à (i) s'acquitter de ses obligations au titre du contrat de distribution renouvelé en décembre 2014, (ii) indemniser Nelson Servizi du préjudice résultant de la rupture du contrat de distribution ainsi que du comportement de Verallia Italia et (iii) indemniser Nelson Servizi du préjudice subi lié à la dépendance économique de Nelson Servizi vis-à-vis de Verallia Italia. La société Nelson Servizi a ainsi demandé la condamnation de Verallia Italia au paiement de dommages et intérêts pour un montant de 11 millions d'euros.

À la date d'arrêté des comptes, le contentieux entamé par Nelson Servizi est toujours en cours d'instruction.

La provision comptabilisée à ce titre s'élève à 4,3 millions d'euros au 31 décembre 2020 et 2019.

18.1.2 Provisions pour risques environnementaux

Les provisions pour risques environnementaux couvrent les coûts liés aux mesures de protection de l'environnement, les coûts liés à l'amiante ainsi que les coûts de mise en décharge liés à des reconstructions de fours.

Litiges liés à l'amiante

Poursuites pour négligence grave (faute inexcusable)

En France, depuis la fin des années 1990, plusieurs anciens salariés et salariés actuels du Groupe, ou leur ayants-droit, ont intenté des actions en justice contre Verallia France, filiale française du Groupe, pour faute inexcusable dans le but d'obtenir des dommages et intérêts, en plus de l'indemnisation qu'ils ont reçue de la part des organismes de sécurité sociale, et la majoration de cette indemnisation, pour les maladies professionnelles résultant de leur exposition supposée à des matériaux contenant de l'amiante. Au cours des dernières années, certaines de leurs demandes ont été favorablement accueillies par les juridictions françaises.

Au 31 décembre 2020, le montant provisionné au titre de ces demandes s'élevait 1,1 million d'euros.

Actions en réparation du préjudice d'anxiété

Au 31 décembre 2020, 87 actions en justice ont été intentées par des salariés ou anciens salariés du Groupe réclamant des indemnités pour le préjudice d'anxiété subi en raison de leur exposition supposée à des matériaux contenant de l'amiante, sur les sites français du Groupe.

À la date d'arrêté des comptes, aucun des plaignants n'a déclaré souffrir d'une maladie liée à l'exposition à des matériaux contenant de l'amiante.

Au 31 décembre 2020, le montant provisionné à ce titre s'élève à 1,5 million d'euros.

18.1.3 Provisions pour restructuration et frais de personnel

Les provisions pour restructuration et frais de personnel s'élèvent à 21,4 millions d'euros au 31 décembre 2020, et 9 millions au 31 décembre 2019.

Elles concernent principalement le projet de transformation en France, suite à la non reconstruction du plus ancien des trois fours du site de Cognac et aux mesures d'accompagnement au départ.

18.1.4 Provisions pour autres risques

Les provisions pour autres risques concernent principalement la provision liée à la situation déficitaire du Groupe concernant ses quotas de CO₂ sur la période au titre de la phase III (2013-2020) définie par la Directive Quotas, modifiée par la Directive 29/2009/CE.

Concernant la provision pour déficits de quotas CO₂, les calculs de prévision des émissions ont été faits sur la phase III du Plan Européen achevé en 2020 et s'appuient sur l'estimation détaillée faite périodiquement par la direction industrielle du Groupe. Celle-ci apprécie l'utilisation de l'outil de production en fonction des cours d'énergie (fuel et gaz), des marchés, des améliorations apportées à l'outil de production.

Par ailleurs, afin de sécuriser les prix auxquels il devra acquérir les quotas en 2021, et en raison de la fin de la phase III intervenue fin 2020, le Groupe a procédé à des achats à terme de quotas de dioxyde de carbone sur le marché pour un montant total s'élevant, au 31 décembre 2020, à 28,5 millions d'euros, correspondant à l'essentiel des déficits attendus. Le dénouement des achats à terme et la livraison des quotas donnera lieu à un décaissement de trésorerie par le Groupe en 2021.

Au titre de l'exercice 2020, le déficit du Groupe constaté s'élève à 31,1 millions d'euros (37.7 millions d'euros en 2019)

L'évaluation de la provision est effectuée en tenant compte du prix des achats à terme réalisés par le Groupe et du cours spot à la clôture pour le solde non couvert par les achats à terme.

Pour la phase IV (2021-2030), telle que définie par la Directive Quotas, le niveau de quotas attribués gratuitement au Groupe ne sera connu précisément que courant 2021 pour la période 2021-2025 et qu'au début 2026 pour la période 2026-2030. Malgré le caractère incertain du nombre de quotas qui lui seront attribués gratuitement au titre de la phase IV, le Groupe anticipe d'ores et déjà que ce nombre sera inférieur à celui des quotas qui lui avaient été attribués gratuitement durant la phase III et qu'en tout état de cause il ne lui permettra probablement pas de faire face à ses obligations de restitution au titre de ses émissions de dioxyde de carbone, ce qui le contraindra à poursuivre sa politique d'acquisition de quotas sur le marché, pour des montants importants.

Dans la perspective du début de la phase IV, le Groupe a ainsi d'ores et déjà procédé à des achats à terme de quotas de dioxyde de carbone sur le marché pour un montant total s'élevant, au 31 décembre 2020, à 27,6 millions d'euros.

18.1.5 Risques liés aux entreprises associées

Contexte

En 2013, Verallia Brasil, filiale de la Société, a constitué une joint-venture de droit brésilien (Industria Vidreira de Nordeste – « IVN ») avec un partenaire local, Ipiaram Empreendimentos e Participações Ltda. (Ipiaram), détenant une participation majoritaire, aux fins de réaliser et exploiter un site de production verrier dans l'Etat de Sergipe au Brésil. L'usine a été mise en service en 2015.

La participation de Verallia Brasil était comptabilisée en titres mis en équivalence et a été cédée en octobre 2018.

Garanties bancaires / Prêts d'actionnaire

Par ailleurs, au 31 décembre 2016, les prêts d'actionnaire historiquement accordés à IVN par Verallia Brasil ont été entièrement dépréciés pour un montant de 55,6 millions de Reals brésiliens (correspondant à 15 millions d'euros au taux moyen de l'exercice 2016). En 2018, cette dépréciation a été entièrement reprise à la suite de la cession de la participation, soit un montant de 55,6 millions de Reals brésiliens (correspondant à 13 millions d'euros au taux moyen de l'exercice 2018).

Cession

Le 26 octobre 2018, le Groupe et Ipiaram ont finalisé la cession de leurs participations dans IVN. Sur l'exercice 2018, un résultat de 14 millions d'euros a été constaté sur cette transaction de cession.

Arbitrage

En janvier 2017, Ipiaram a initié une procédure d'arbitrage auprès de la Chambre de Commerce International (CCI) contre Verallia Brasil concernant l'interprétation de certaines dispositions des accords de partenariat conclus entre les parties ; Ipiaram a considéré qu'elle était en droit d'exercer des promesses d'achat consenties par Verallia Brasil dans le cadre de ces accords de partenariat. À la date d'arrêté des comptes, la procédure d'arbitrage est toujours en cours.

Au 31 décembre 2019, le préjudice d'Ipiaram est évalué à 104 millions de reals brésiliens, en principal et en intérêts, (soit environ 23 millions d'euros au taux de clôture au 31 décembre 2019) ; le Groupe estime, quant à lui, que cette demande est infondée.

Le 18 juin 2020, le tribunal arbitral a rendu sa décision finale et rejeté l'ensemble des demandes d'Ipiaram à l'encontre de Verallia Brazil. Ipiaram a déposé une demande de clarification aux fins d'infirmer la sentence arbitrale, mais cette demande a été rejetée le 15 octobre 2020 et la décision a été communiquée aux parties le 3 novembre 2020. Le 15 décembre 2020, l'instance arbitrale a été déclarée close.

Le 3 décembre 2020, Ipiaram a, d'une part, intenté une action en justice pour faire annuler la décision finale du tribunal arbitral et, d'autre part, demandé par voie de référé à bénéficier de la suspension des effets de la décision du tribunal arbitral. Cette seconde demande a été rejetée par le tribunal le 18 décembre 2020.

Le Groupe estime qu'au regard des décisions rendues par le tribunal arbitral et les autorités judiciaires, aucune provision n'est à comptabiliser à ce titre.

18.2 AUTRES PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

PRINCIPES COMPTABLES

Les autres passifs financiers non courants concernent principalement les options de vente accordées aux actionnaires minoritaires des filiales et les passifs liés à l'acquisition de titres de sociétés du Groupe, y compris les compléments de prix d'acquisition. Les passifs au titre des options de vente correspondent à la valeur actualisée du prix d'exercice estimé de celles-ci, avec une diminution correspondante des intérêts ne donnant pas le contrôle et des capitaux propres attribuables aux propriétaires de la société mère. Toute variation ultérieure de la juste valeur du passif est comptabilisée par le biais d'un ajustement des capitaux propres.

Verallia Deutschland AG

Au 31 décembre 2019, les autres passifs financiers non courants incluaient une dette vis-à-vis des minoritaires de Verallia Deutschland AG.

Au 31 décembre 2020, le Groupe détient 96,76% du capital et des droits de vote de la société Verallia Deutschland AG, filiale cotée en Allemagne (96,74% au 31 décembre 2019).

En décembre 2016, Verallia Deutschland AG, en tant qu'entité contrôlée, et Horizon Holdings Germany GmbH, en tant qu'entité contrôlante, ont conclu un accord de participation majoritaire et de transfert des bénéfices homologué par les autorités locales (Domination and Profit & Loss Transfer Agreement, ou « DPLTA »).

Suite à la conclusion de cet accord et conformément à la loi allemande applicable, Horizon Holdings Germany GmbH s'était engagé à acquérir l'intégralité des actions Verallia Deutschland AG qu'elle ne détenait pas au prix de 433,02 euros par action. Certains actionnaires minoritaires de Verallia Deutschland AG contestant la valorisation sur la base de laquelle le prix par action offert a été déterminé, un passif au titre de l'obligation de rachat des minoritaires avait ainsi dû être comptabilisé pour un montant total actualisé de 12,9 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ce montant était basé sur l'hypothèse que 100 % des actionnaires minoritaires se présenteraient à l'offre faite par Horizon Holdings Germany GmbH de racheter leurs actions au prix de 433,02 euros par action comme proposé en 2016.

En outre, l'accord de participation majoritaire et de transfert des bénéfices prévoit, au bénéfice des actionnaires minoritaires de Verallia Deutschland AG, une compensation forfaitaire annuelle (sous forme de dividende par action payé chaque année). Un passif au titre de l'obligation de payer cette compensation pendant 5 ans avait ainsi été comptabilisé en 2016 pour un montant total actualisé de 2,1 millions d'euros au 31 décembre 2019. Les actionnaires minoritaires contestaient également le montant de la compensation forfaitaire annuelle prévue par ledit accord.

Le 24 septembre 2018, le tribunal de première instance de Stuttgart a rejeté les requêtes des actionnaires minoritaires. Ces derniers ayant fait appel de cette décision, l'affaire a été renvoyée devant la Haute Cour régionale de Stuttgart qui a rejeté, le 4 mai 2020, l'appel des actionnaires minoritaires. Aucun recours n'est désormais possible depuis juillet 2020.

En conséquence, en juillet 2020, le passif au titre de l'obligation de rachat des minoritaires a été repris à sa valeur actuelle (soit 14 millions d'euros) en contrepartie d'une augmentation correspondante des capitaux propres.

NOTE 19 – PROVISIONS POUR RETRAITES ET ENGAGEMENTS ASSIMILES

Les provisions pour retraites et autres avantages du personnel se détaillent ainsi :

<i>(en millions €)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
Annuités de retraite des actifs du régime		82,2	80,8
Indemnités forfaitaires		41,5	42,1
Avantages médicaux postérieurs à l'emploi		6,3	5,9
Provisions pour retraites et autres obligations	19.1	130,0	128,8
Autres avantages à long terme	19.2	4,0	4,2
Provisions pour retraites et autres avantages du personnel		134,0	133,0

Les effectifs du Groupe se détaillent comme suit :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Cadres	968	903
Employés	2 199	2 207
Ouvriers	6 468	6 595
Total	9 635	9 705

Les effectifs indiqués correspondent au nombre moyen de salariés employés du Groupe au cours de l'exercice.

19.1 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AUTRES OBLIGATIONS AU TITRE D'AVANTAGES POSTERIEURS A L'EMPLOI

PRINCIPES COMPTABLES

Régimes à prestations définies

Les régimes de retraite à prestations définies désignent les régimes pour lesquels le Groupe s'engage formellement ou par obligation implicite sur un montant ou un niveau de prestations et supporte donc le risque à moyen ou long terme.

Après leur départ à la retraite, les anciens employés du Groupe ont droit à des prestations de retraite conformément aux lois et règlements en vigueur dans les pays respectifs dans lesquels le Groupe opère. Il existe également des engagements de retraite complémentaires dans certaines sociétés du Groupe, tant en France que dans d'autres pays. Les engagements du Groupe en matière de retraites et d'indemnités de départ à la retraite sont déterminés à la date de clôture avec l'appui d'actuaire indépendants, sur une base actuarielle, selon la méthode

des unités de crédit projetées qui prend en compte les salaires finaux projetés à la retraite et les conditions économiques dans chaque pays. Ces obligations peuvent être financées par les caisses de retraite ou les actifs du régime, et une provision est comptabilisée dans le bilan consolidé pour la partie non financée par des actifs.

Le Groupe cotise à des régimes à prestations définies, qui définissent le niveau des prestations de retraite qu'un employé recevra lors de son départ à la retraite. Ces régimes concernent principalement l'Allemagne, l'Espagne, l'Italie et la France.

En France, les employés perçoivent des indemnités de départ à la retraite en fonction de leurs années d'ancienneté et de leur dernier salaire jusqu'à la date de leur départ à la retraite. Ce montant forfaitaire est défini conformément à la convention collective de travail applicable.

En Espagne et en Allemagne, les employés retraités perçoivent des prestations autres que les retraites, notamment pour les soins de santé. L'obligation du Groupe au titre de ces régimes est déterminée selon une méthode actuarielle et fait l'objet d'une provision au bilan consolidé.

Les réévaluations du passif net (actif net) au titre des prestations définies, qui comprennent les écarts actuariels, le rendement des actifs du régime (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net) et, le cas échéant, la variation de l'effet du plafonnement de l'actif (à l'exclusion des montants pris en compte dans le calcul des intérêts nets sur le passif net), sont comptabilisés immédiatement en « Autres éléments du résultat global ».

Des provisions sont également constituées sur une base actuarielle pour d'autres avantages du personnel à long terme, tels que les médailles du travail et les primes dans différents pays. Les écarts actuariels relatifs à ces autres avantages à long terme sont comptabilisés immédiatement dans le compte de résultat.

Les charges d'intérêts relatives à ces obligations et le rendement des actifs du régime correspondants sont évalués par le Groupe en utilisant le taux d'actualisation appliqué pour estimer l'obligation au début de la période, et sont comptabilisés en résultat financier, en « charge d'intérêt nette relative aux régimes de retraites et autres avantages ».

Régimes à cotisations définies

Les régimes de retraite à cotisations définies sont ceux pour lesquels l'obligation du Groupe se limite uniquement au versement d'une cotisation, mais qui ne comportent aucun engagement du Groupe sur le niveau des prestations fournies.

Les cotisations aux régimes à cotisations définies sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont encourues.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES RETENUES PAR LA DIRECTION

La valeur actualisée des obligations au titre des prestations définies dépend d'un certain nombre de facteurs qui sont déterminés sur une base actuarielle en utilisant des hypothèses démographiques et financières/économiques. Les hypothèses utilisées pour déterminer les obligations au titre des prestations définies et les charges de retraite nettes comprennent le taux d'actualisation et le taux de croissance des rémunérations futures. Pour établir ces estimations et hypothèses, la Direction tient compte des conseils fournis par des conseillers externes, comme des actuaires. Toute modification importante de ces hypothèses pourrait entraîner un changement important des charges de personnel comptabilisées dans le compte de résultat consolidé et des réévaluations comptabilisées en autres éléments du résultat global en contrepartie des capitaux propres.

19.1.1 Principales hypothèses économiques et financières utilisées pour évaluer les obligations au titre des prestations définies et les actifs du régime

Les engagements de retraite et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi sont déterminés sur une base actuarielle selon la méthode des unités de crédit projetées, sur la base des salaires finaux estimés.

i. Hypothèses de taux

Les hypothèses de mortalité, de rotation du personnel et d'évolution des salaires tiennent compte des conditions économiques et démographiques propres à chaque pays.

Les taux d'actualisation sont établis par région en fonction des taux des obligations de sociétés de grande qualité à la clôture. Les taux retenus pour les principaux régimes du Groupe sont les suivants :

(en %)	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Taux d'actualisation	0,5 à 0,7%	0,7% à 0,9%
Augmentations de salaires y compris inflation long terme	1,8% à 2,3%	1,8% à 2,5%
Taux d'inflation long terme	1,5 %	1,5 %

ii. Sensibilité aux hypothèses

Les tests de sensibilité menés conduiraient aux résultats ci-dessous sur les obligations au titre des prestations définies :

(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Impact augmentation de 0,5% du taux d'actualisation	(10,0)	(11,6)
Impact diminution de 0,5% du taux d'actualisation	11,1	13,1
Impact augmentation de 0,5% du taux d'inflation	9,3	10,7

19.1.2 Variations des retraites et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi

i. Valeur nette comptable de la provision

Le tableau suivant présente les obligations au titre des prestations définies pour les engagements de retraite et autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi ainsi que les actifs du régime correspondants :

(en millions €)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
Provisions pour retraites et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi	19	130,0	128,8
Excédents des régimes de retraite		(3,8)	(4,1)
Engagements de retraite nets et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi		126,2	124,7

ii. Analyse de l'engagement

Le montant total des engagements de retraite et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi du Groupe se décompose comme suit :

<i>(en millions €)</i>	Au 31 décembre 2020					Au 31 décembre 2019				
	Espagne	Allemagne	Autres pays d'Europe Occidentale	Autres	Total	Espagne	Allemagne	Autres pays d'Europe Occidentale	Autres	Total
Duration moyenne (en années)					13,3					14,1
Obligation au titre des prestations	37,7		0,2		37,9	42,1		0,1		42,2
Obligation au titre des prestations définies - régimes non financés	5,5	82,5	41,4	0,6	130,0	3,6	82,7	42,0	0,6	128,9
Juste valeur des actifs du régime	(40,7)		(1,0)		(41,7)	(45,4)		(1,0)		(46,4)
Déficit (Excédent)	2,5	82,5	40,6	0,6	126,2	0,3	82,7	41,1	0,6	124,7
Plafond d'actifs					—					—
Engagements de retraite nets et autres obligations au titre					126,2					124,7

iii. Actifs du régime

Les actifs du régime correspondent principalement à des contrats d'assurance. Ils sont investis dans des actifs à faible risque.

iv. Variations des retraites et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi

Les variations des retraites et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi sont les suivantes :

<i>(en millions €)</i>	Notes	Engagements de retraite et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi	Juste valeur des plans du régime	Engagements de retraite nets et autres obligations au titre d'avantages postérieurs à l'emploi
Au 31 décembre 2018		158,3	(46,9)	111,4
Fluctuations au cours de la période				
Coûts des services		2,3	—	2,3
Coût financier net	7	2,5	(0,7)	1,8
Réductions / règlements		(0,4)	—	(0,4)
Coûts des services passés*		7,1	—	7,1
Cotisation au régime de retraite		—	0,4	0,4
Écart de change		0,1	—	0,1
<i>Charges liées aux avantages du personnel dans le compte de résultat</i>		<i>11,5</i>	<i>(0,4)</i>	<i>11,2</i>
Versement de prestations		(9,1)	3,2	(5,9)
Regroupement d'entreprises		—	—	—
Réévaluation du passif net (actif net)		10,3	(2,3)	8,0
Autres		—	—	—
Total des mouvements de la période		12,8	0,5	13,3
Au 31 décembre 2019		171,1	(46,4)	124,7
Fluctuations au cours de la période				
Coûts des services		3,3	—	3,3
Coût financier net	7	1,0	(0,1)	0,9
Réductions / règlements		—	—	—
Coûts des services passés		—	—	—
Cotisation au régime de retraite		—	—	—
Écart de change		(0,1)	—	(0,1)
<i>Charges liées aux avantages du personnel dans le compte de résultat</i>		<i>4,2</i>	<i>(0,1)</i>	<i>4,1</i>
Versement de prestations		(9,7)	3,1	(6,6)
Regroupement d'entreprises		—	—	—
Réévaluation du passif net (actif net)		2,3	1,7	4,0
Autres		—	—	—
Total des mouvements de la période		(3,2)	4,7	1,5
Au 31 décembre 2020		167,9	(41,7)	126,2

* Les coûts des services passés en charges sur l'exercice 2019 concernent la modification de la convention collective en France effective en octobre 2019.

19.2 AUTRES AVANTAGES A LONG TERME

L'obligation au titre des prestations définies est généralement calculée sur une base actuarielle selon les mêmes règles que pour les engagements de retraite.

Au 31 décembre 2020, les provisions pour autres avantages du personnel à long terme comprennent principalement les médailles du travail dues par les filiales en France pour 2,2 millions d'euros (2,3 millions d'euros au 31 décembre 2019) et les primes pour 1,4 million d'euros en Allemagne (1,5 million d'euros au 31 décembre 2019).

19.3 PLANS D'ACTIONNARIAT

19.3.1 Plans d'actionnariat

Le Groupe mène une politique de rémunération ayant pour objectif de fidéliser et motiver les talents du Groupe et d'associer les cadres à ses performances, notamment grâce à un plan d'intéressement long terme sous la forme de l'attribution gratuite d'actions, soumise à des critères de performance liés à la stratégie long terme du Groupe.

A cet effet, dans le cadre de son introduction en bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris un plan d'attribution d'actions de performance a été mis en place, réparti sur une période de trois ans courant de 2019 à 2021 (le « Plan 2019/2021 »), représentant au maximum 1% du capital social de la Société, attribuées en trois tranches.

L'attribution définitive des actions attribuées chaque année dans le cadre du Plan 2019/2021 le sont (a) sous condition de présence du salarié ou dirigeant concerné ainsi que (b) sous condition de critères de performance liés (i) à hauteur de 70%, à des objectifs d'EBITDA ajusté et de dette financière nette avant paiement de dividendes ou rachat d'actions, mesuré sur les deux dernières années précédentes cumulées et (ii) à hauteur de 30%, à un objectif d'évolution, à compter de l'introduction en bourse, du cours de la Société par rapport à l'évolution du cours de bourse des sociétés intégrées à l'indice SBF 120 sur Euronext Paris.

Une première attribution d'actions représentant un maximum de 0,33% du capital social de la Société a été effectuée en juillet 2019, sous réserve notamment de l'atteinte de conditions de performance.

Une deuxième tranche d'actions représentant un maximum de 0,33% du capital social de la Société a été attribuée en mars 2020, sous réserve notamment de l'atteinte de conditions de performance.

Au 31 décembre 2020, le nombre d'actions ordinaires potentielles lié à ces plans est de 523 652.

19.3.2 Plan d'actionnariat de la Direction 2015 et 2017

Lors de la réalisation de l'acquisition du pôle Emballage de la Compagnie Saint-Gobain en 2015, les actionnaires de la Société ont mis en place un plan d'actionnariat (« Plan d'actionnariat de la Direction 2015 ») pour la Direction de Verallia afin d'aligner les intérêts de la Direction avec ceux des actionnaires et de permettre à la Direction de la Société de participer à la croissance à long terme de Verallia.

Certains dirigeants clés ont eu l'occasion d'investir dans Horizon Intermediate Holdings S.C.A (« Horizon Intermediate »), un holding en amont de la Société, à la fois en actions ordinaires et en actions de préférence à la Date d'acquisition, le 29 octobre 2015. Par la suite, en 2017, un nouveau plan d'actionnariat (« plan d'actionnariat de la Direction 2017 ») a été mis en place afin d'offrir une opportunité semblable à d'autres managers clés.

Les investissements en actions ordinaires et de préférence ont été réalisés pari passu et sont réglés en instruments de capitaux propres, par conséquent, aucune charge n'a été comptabilisée dans le compte de résultat conformément à la norme IFRS 2, *Paiements fondés sur des actions*.

Le 7 octobre 2019, il a été procédé à la fusion-absorption par la Société de la société Horizon Intermediate Holdings S.C.A., mère de la Société et détenant celle-ci à 100%. Ainsi, les membres de la Direction et autres managers clés adhérents au Plan d'actionnariat de la Direction 2015 et 2017 sont devenus actionnaires de la Société à cette date.

19.3.3 Programme d'actions de préférence gratuites

Des actions gratuites ont été attribuées aux membres de la Direction et autres manager clés, entraînant la constatation d'une charge de rémunération fondée sur des actions, basée sur un nombre d'actions de préférence gratuites I et un nombre d'actions de préférence gratuites II d'Horizon Intermediate Holdings S.C.A obtenues dans le cadre du plan d'actionnariat de la Direction 2015 et du plan d'actionnariat de la Direction 2017 respectivement.

A la suite de la fusion-absorption par la Société de la société Horizon Intermediate Holdings S.C.A, mère de la Société, les membres de la Direction et autres managers clés bénéficiant des programmes d'actions de préférence gratuites sont devenus actionnaires de Verallia SA.

19.3.4 Impacts comptables

La juste valeur de ces plans d'actionnariat a été évaluée en tenant compte des caractéristiques des plans. La charge comptabilisée au titre de ces plans et de coût associé dans le compte de résultat consolidé s'élève à 5,8 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2020. La charge comptabilisée au titre des plans et des coûts associés dans le compte de résultat consolidé s'élève à 11,5 millions d'euros pour l'exercice clos au 31 décembre 2019.

19.4 PLANS EPARGNE DU GROUPE

Au cours de l'exercice 2016, Verallia Packaging SAS, une filiale consolidée par intégration globale du Groupe Verallia, a créé un Fonds Commun de Placement d'Entreprise (« FCPE »), le « Verallia Fonds Commun de Placement » (« Verallia FCPE »), investi en titres de Verallia Packaging SAS. Ce FCPE constituait une option d'investissement pour les employés des entités du Groupe qui participent au plan d'épargne du Groupe, soit au travers d'un PEG (Plan d'Epargne Groupe) mis en place entre Verallia Packaging SAS et les entités françaises du Groupe Verallia ou d'un PEGI (Plan d'Epargne Groupe International), mis en place entre Verallia Packaging SAS et les sociétés non françaises du Groupe Verallia. En 2019 et 2018, les entreprises non françaises qui ont participé au PEGI étaient l'Espagne, l'Allemagne, le Portugal, la Pologne et le Brésil.

Le 7 octobre 2019, il a été procédé à l'apport, par le FCPE Verallia, à la Société de l'intégralité des actions ordinaires et de préférence qu'il détenait dans le capital de la filiale Verallia Packaging, soit 3,52% du capital de cette dernière (contre 2,89% au 31 décembre 2018), en échange d'actions ordinaires nouvelles de la Société à hauteur de 2,74% du capital.

Le 25 juin 2020, il a été procédé à une augmentation de capital réservée aux salariés dans le cadre du Plan d'Epargne du Groupe (PEG) et du Plan d'Epargne Groupe International (PEGI). Cette opération a été souscrite d'une part, via le FCPE Verallia pour les salariés des pays suivants : France, Brésil, Pologne et Portugal, et d'autre part en actionnariat direct pour les salariés des pays suivants : Allemagne, Espagne, Italie et Chili.

Le nombre d'actions souscrites au titre de cette augmentation de capital est de 1.064.999 actions.

Au 31 décembre 2020, il a été constaté que les salariés actionnaires détiennent en actionnariat direct et par l'intermédiaire du FCPE Verallia, 3,2% du capital de Verallia, dans le cadre des offres réservées aux salariés réalisées dans le PEG et le PEGI.

NOTE 20 – GESTION DES RISQUES FINANCIERS

La stratégie de gestion des risques financiers du Groupe vise à minimiser l'impact de la volatilité des taux d'intérêt, des prix de l'énergie et des taux de change sur les coûts et les flux de trésorerie tout en maintenant la flexibilité financière dont le Groupe a besoin pour mener à bien ses stratégies commerciales.

20.1 RISQUE DE LIQUIDITÉ

Dans un environnement de crise, le Groupe pourrait ne pas être en mesure d'obtenir les financements ou refinancements nécessaires pour couvrir ses plans d'investissement sur les marchés du crédit ou des capitaux, ou d'y accéder à des conditions satisfaisantes.

L'exposition globale du Groupe au risque de liquidité est gérée par la Direction de la trésorerie et du financement du Groupe.

Le tableau suivant indique les échéances contractuelles des passifs financiers du Groupe, y compris les paiements d'intérêts.

(en millions €)	Notes	Au 31 décembre 2020					
		Valeur comptable	Flux de trésorerie	1 an au plus	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Part courante et non courante de la dette à long terme (y compris les intérêts)	17	1 589,4	1 697,1	58,9	61,0	1 556,6	20,6
Autres passifs, y compris les instruments financiers dérivés	17	6,9	5,9	3,7	2,2		
Dette à court terme	17	158,5	158,5	158,5			
Total des emprunts	17	1 754,8	1 861,5	221,1	63,2	1 556,6	20,6
Fournisseurs et comptes rattachés	14.3	367,5	367,5	367,5			
Autres créditeurs et charges à payer, y compris instruments financiers dérivés sur matières premières	14.3	250,0	250,0	249,7	—	0,3	
Total des passifs financiers		2 372,3	2 479,0	838,3	63,2	1 556,9	20,6

Au 31 décembre 2020, le Groupe dispose de deux lignes de crédit renouvelable, la RCF1 de 500 millions d'euros non tirée et la RCF2 de 250 millions d'euros non tirée.

(en millions €)	Notes	Au 31 décembre 2019					
		Valeur comptable	Flux de trésorerie	1 an au plus	1 à 2 ans	2 à 5 ans	Plus de 5 ans
Part courante et non courante de la dette à long terme (y compris les intérêts)	17	1 600,9	1 749,9	57,8	50,1	1 617,8	24,2
Autres passifs, y compris les instruments financiers dérivés	17	9,6	9,6			9,6	
Dette à court terme	17	199,4	199,4	199,4			
Total des emprunts	17	1 809,9	1 958,9	257,2	50,1	1 627,4	24,2
Fournisseurs et comptes rattachés	14.3	383,6	383,6	383,6			
Autres créditeurs et charges à payer, y compris instruments financiers dérivés sur matières premières	14.3	277,0	277,0	277,0			
Total des passifs financiers		2 470,5	2 619,5	917,8	50,1	1 627,4	24,2

Au 31 décembre 2019, le Groupe disposait d'une ligne de crédit renouvelable de 500 millions d'euros non tirée.

20.2 RISQUES DE MARCHÉ

20.2.1 Risque de taux d'intérêt

La Direction de la Trésorerie et du Financement gère le risque de taux lié à la dette globale du Groupe. Les filiales qui utilisent des instruments dérivés de couverture ont généralement pour contrepartie Verallia Packaging. La politique du Groupe vise à garantir le coût financier de sa dette à moyen terme contre le risque de taux et, dans le respect de cet objectif, à l'optimiser.

En août 2018, le Groupe a couvert une partie importante de son exposition contre une hausse de l'Euribor par des swaps de taux, pour un montant nominal de 1 500 millions d'euros avec une échéance en août 2022.

En octobre 2019, après avoir remboursé une partie de sa dette, le Groupe a débouclé 250 millions d'euros de swaps de taux.

Taux d'intérêt	31 décembre 2020		31 décembre 2019	
	Notionnel en devise millions	Juste valeur	Notionnel en devise millions	Juste valeur
Swap de taux d'intérêt	1 250,0	(6,2)	1 250,0	(9,1)
Total des instruments financiers dérivés de taux		(6,2)		(9,1)

Instruments dérivés de taux : Les instruments dérivés couvrant le risque de taux d'intérêt sont désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie.

La stratégie de couverture est construite afin d'aligner les caractéristiques principales du sous-jacent et des dérivés, ainsi l'inefficacité à enregistrer est non significative sur les périodes présentées.

Ainsi, une variation de 50 points de base des taux d'intérêt (Euribor 6 mois pour 2020 et Euribor 1 mois pour 2019) en vision prospective à la date de clôture impacterait le résultat de la manière suivante :

(en millions €)	2020	2019
Impact d'une augmentation de 50 points de base	—	(0,4)
Impact d'une diminution de 50 points de base	—	—

20.2.2 Risque de change

Le risque de change comprend :

Risque de transaction : survenant dans le cours normal des affaires. Le Groupe opère surtout localement et la plupart des débiteurs et créanciers sont libellés dans la monnaie fonctionnelle de la filiale ;

Risque financier : survenant dans le cours normal des affaires sur certaines dettes financières libellées dans une monnaie autre que la monnaie fonctionnelle.

Change - devise	31 décembre 2020	
	Notionnel en devise millions	Juste valeur
Dérivés de change - EUR/CLP	22,9/20 739	(0,8)
Dérivés de change - EUR/USD	11,6/13,5	0,3
Dérivés de change - EUR/GBP	8,6/7,8	—
Dérivés de change - EUR/ARS	1,9/227	(0,1)
Dérivés de change - USD/ARS	4,2/448	(0,4)
Dérivés de change - USD/BRL	6,5/35	(0,2)
Total des instruments financiers dérivés de change		(1,0)

Change - devise	31 décembre 2019	
	Notionnel en devise millions	Juste valeur
Dérivés de change - EUR/BRL	6,6/31,3	(0,2)
Dérivés de change - EUR/GBP	7,9/6,9	(0,2)
Dérivés de change - USD /BRL	6,2/25,3	(0,1)
Dérivés de change - EUR/RUB	18,0/1310	(0,7)
Autres		0,1
Total des instruments financiers dérivés de change		(1,1)

Instruments dérivés de change : Les instruments dérivés couvrant les risques de change de transaction et financier sont désignés comme instrument de couverture de juste valeur.

Risque de conversion : résultant de la consolidation en euros des états financiers des filiales ayant une monnaie fonctionnelle différente. Toute fluctuation du taux de change de ces monnaies par rapport à l'euro a un impact sur le montant des capitaux propres du Groupe. Les principales expositions du Groupe sont le peso argentin, le réal brésilien et le rouble russe.

2020 (en millions €)	Valeurs des Capitaux Propres Consolidés	
	Appréciation Euro +10%	Dépréciation Euro -10%
Réal Brésilien	(13,6)	16,6
Peso Argentin	(4,8)	5,8
Rouble Russe	(5,6)	6,8

2019 (en millions €)	Valeurs des Capitaux Propres Consolidés	
	Appréciation Euro +10%	Dépréciation Euro -10%
Réal Brésilien	(23,0)	19,0
Peso Argentin	(5,0)	4,0
Rouble Russe	(7,0)	5,0

20.2.3 Risque lié aux matières premières

Le Groupe est exposé à des variations des prix des matières premières et de l'énergie utilisées dans ses activités opérationnelles. Le Groupe peut parfois limiter son exposition aux fluctuations des prix de l'énergie en utilisant des swaps pour couvrir une partie de ses achats d'énergie. La couverture de l'énergie (hors achats à prix fixe négociés directement avec les fournisseurs par la Direction des achats) est mise en place, dans la mesure du possible, par la Direction de la trésorerie et des financements du Groupe selon les instructions reçues de la Direction des achats du Groupe et conformément aux directives du Conseil d'administration.

<i>Energie</i>	31 décembre 2020	
	Notionnel en devise millions	Juste valeur
Dérivés matières premières - swaps fioul (€)	6,8	—
Dérivés matières premières - swaps gaz (€)	105,4	(1,5)
Dérivés matières premières - swaps électricité (€)	40,0	4,9
Total des instruments financiers dérivés d'énergie		3,4

<i>Energie</i>	31 décembre 2019	
	Notionnel en devise millions	Juste valeur
Dérivés matières premières - swaps fioul (€)	16,5	2,8
Dérivés matières premières - swaps gaz (€)	124,4	(31,9)
Dérivés matières premières - swaps électricité (€)	11,1	(0,9)
Total des instruments financiers dérivés d'énergie		(30,0)

Instruments dérivés énergie : Les instruments dérivés couvrant le risque de fluctuations des prix de l'énergie sont désignés comme instrument de couverture de flux de trésorerie. La stratégie de couverture est construite de telle manière à aligner les caractéristiques principales du sous-jacent et des dérivés, ainsi l'inefficacité à enregistrer est non significative sur les périodes présentées.

20.2.4 Risque de contrepartie financière

Le Groupe peut être exposé à un risque de défaillance de l'une de ses contreparties bancaires qui gère sa trésorerie ou l'un de ses autres instruments financiers, car une telle défaillance pourrait entraîner une perte financière pour le Groupe. L'application de la norme IFRS 13, *Évaluation à la juste valeur*, qui impose la prise en compte du risque de contrepartie dans l'évaluation des instruments dérivés, n'a pas d'impact significatif sur les états financiers du Groupe au 31 décembre 2020 et 2019.

NOTE 21 – INSTRUMENTS FINANCIERS

PRINCIPES COMPTABLES

Comptabilisation et évaluation initiale

Les créances clients sont initialement comptabilisées au moment de leur création. Tous les autres actifs et passifs financiers sont initialement comptabilisés lorsque le Groupe devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Un actif financier ou un passif financier est initialement évalué à la juste valeur majorée, pour un élément qui n'est pas à la juste valeur par le biais du compte de résultat (« JVBCR »), des coûts de transaction qui sont directement attribuables à son acquisition ou son émission. Une créance client sans composante de financement significative est initialement évaluée au prix de transaction.

Classification et évaluation ultérieure

Actifs financiers

Lors de la comptabilisation initiale, un actif financier est classé comme étant évalué au coût amorti ; à la Juste Valeur par le Biais des Autres Eléments du Résultat Global (« JBAERG »), en distinguant les instruments de dette des instruments de capitaux propres ; ou à la juste valeur par le biais du compte de résultat (« JVBCR »).

Les actifs financiers ne sont pas reclassés après leur comptabilisation initiale à moins que le Groupe ne modifie son modèle économique de gestion des actifs financiers, auquel cas tous les actifs financiers affectés sont reclassés le premier jour du premier exercice suivant le changement de modèle économique.

Un actif financier est évalué au coût amorti s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBCR :

- Il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin d'en percevoir les flux de trésorerie contractuels ;
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Un instrument de dette est évalué à la JVAERG s'il remplit les deux conditions suivantes et n'est pas désigné comme étant à la JVBCR :

- Il est détenu dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est atteint à la fois par la perception de flux de trésorerie contractuels et par la vente d'actifs financiers ; et
- Ses conditions contractuelles donnent lieu, à des dates spécifiées, à des flux de trésorerie qui correspondent uniquement à des remboursements du principal et à des versements d'intérêts sur le capital restant dû.

Lors de la comptabilisation initiale d'un instrument de capitaux propres qui n'est pas détenu à des fins de transaction, le Groupe peut choisir irrévocablement de présenter les variations ultérieures de la juste valeur de cet instrument dans les autres éléments du résultat global. Ce choix est fait pour chaque instrument.

Tous les actifs financiers qui ne sont pas classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVAERG selon la méthode décrite ci-dessus sont évalués à la JVBCR. Cela comprend tous les actifs financiers dérivés (voir ci-dessous). Lors de la comptabilisation initiale, le Groupe peut désigner irrévocablement un actif financier, qui autrement remplirait les conditions pour être évalué au coût amorti ou à la JVAERG, comme étant à la JVBCR si cette désignation permet d'éliminer ou de réduire significativement une non-concordance comptable qui serait autrement survenue.

Actifs financiers – évaluer si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts

Aux fins de cette évaluation, le terme « principal » est défini comme la juste valeur de l'actif financier lors de sa comptabilisation initiale. Les « intérêts » sont définis comme la contrepartie de la valeur temps de l'argent, du risque de crédit associé au principal restant dû au cours d'une période donnée et les autres risques et frais qui se rattachent à un prêt de base (par exemple, risque de liquidité et coûts administratifs), ainsi que d'une marge.

Pour apprécier si les flux de trésorerie contractuels sont uniquement des paiements de principal et d'intérêts, le Groupe prend en compte les modalités contractuelles de l'instrument.

Actifs financiers – évaluation ultérieure et gains et pertes

Actifs financiers à la JVBCR	Ces actifs sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les gains et pertes nets, y compris tout revenu d'intérêts ou de dividendes, sont comptabilisés en résultat. Toutefois, voir la note 20 pour les instruments dérivés désignés comme instruments de couverture.
Actifs financiers au coût amorti	Ces actifs sont ensuite évalués au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le coût amorti est diminué des pertes de valeur. Le revenu d'intérêts, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte à la décomptabilisation est comptabilisé en résultat.
Instruments de dette à la JVAERG	Ces actifs sont ensuite évalués à leur juste valeur. Le revenu d'intérêts calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif, les gains et pertes de change et les pertes de valeur sont comptabilisés en résultat. Les autres gains et pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global. Lors de la décomptabilisation, les gains et les pertes cumulés dans les autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat.
Investissements en capital à la JVAERG	Ces actifs sont ensuite évalués à leur juste valeur. Les dividendes sont comptabilisés comme revenus en résultat, sauf si le dividende représente clairement un recouvrement d'une partie du coût de l'investissement. Les autres gains et les pertes nets sont comptabilisés dans les autres éléments du résultat global et ne sont jamais reclassés en résultat.

Passifs financiers – classification, évaluation ultérieure et gains et pertes

Conformément à IFRS 9, les passifs financiers sont classés comme étant évalués au coût amorti ou à la JVBCR. Un passif financier est classé comme à la JVBCR s'il est classé comme détenu à des fins de transaction, qu'il s'agisse d'un dérivé ou qu'il soit désigné comme tel lors de sa comptabilisation initiale. Les passifs financiers à la JVBCR sont évalués à la juste valeur et les gains et pertes nets qui en résultent, y compris toute charge d'intérêt, sont comptabilisés en résultat. Les autres passifs financiers sont évalués ultérieurement au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. La charge d'intérêts et les gains et pertes de change sont comptabilisés en résultat. Tout gain ou perte lié à la décomptabilisation est également comptabilisé en résultat.

Voir la **partie 20** pour les passifs financiers désignés comme instruments de couverture.

Décomptabilisation

Actifs financiers

Le Groupe décomptabilise un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie provenant de l'actif financier expirent, ou lorsqu'il transfère les droits de recevoir les flux de trésorerie contractuels dans une transaction dans laquelle la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de l'actif financier sont transférés ou dans laquelle le Groupe ne transfère ni ne conserve quasiment tous les risques et avantages inhérents à la propriété et s'il ne conserve aucun contrôle sur l'actif financier.

Le Groupe conclut des transactions par lesquelles il transfère des actifs comptabilisés dans son bilan, mais conserve la totalité ou la quasi-totalité des risques et avantages inhérents aux actifs transférés. Dans ces cas, les actifs transférés ne sont pas décomptabilisés.

Passifs financiers

Le Groupe décomptabilise un passif financier lorsque ses obligations contractuelles sont éteintes ou annulées, ou expirent. Le Groupe décomptabilise également un passif financier lorsque ses modalités sont modifiées et que les flux de trésorerie du passif modifié sont sensiblement différents, auquel cas un nouveau passif financier basé sur les modalités modifiées est comptabilisé à sa juste valeur.

Lors de la décomptabilisation d'un passif financier, la différence entre la valeur comptable éteinte et la contrepartie payée (y compris les actifs non monétaires transférés ou les passifs repris) est comptabilisée en résultat.

Lorsqu'un passif financier évalué au coût amorti est modifié sans entraîner de décomptabilisation, un gain ou une perte est comptabilisée en résultat. Le gain ou la perte calculé correspond à la différence entre les flux de trésorerie contractuels initiaux et les flux de trésorerie modifiés actualisés au taux d'intérêt effectif initial.

Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture selon IFRS 9

Le Groupe détient des instruments financiers dérivés pour couvrir ses risques de change, de taux d'intérêt, de matières premières et d'énergie. Les dérivés incorporés sont séparés du contrat hôte et considérés séparément si le contrat hôte n'est pas un actif financier et si certains critères sont remplis.

Les dérivés sont d'abord évalués à leur juste valeur. Après la comptabilisation initiale, les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur et les variations de celle-ci sont généralement comptabilisées en résultat.

Le Groupe désigne certains instruments dérivés comme instruments de couverture pour couvrir la variabilité des flux de trésorerie liés à des transactions prévisionnelles hautement probables résultant de variations des taux de change, des taux d'intérêt, du prix des matières premières et de l'énergie. Lors de la mise en place de relations de couverture désignées, le Groupe documente l'objectif de gestion des risques et la stratégie d'adoption de la couverture. Le Groupe documente également la relation économique entre l'élément couvert et l'instrument de couverture, y compris si les variations des flux de trésorerie de l'élément couvert et de l'instrument de couverture sont susceptibles de se compenser mutuellement.

Couvertures des flux de trésorerie

Lorsqu'un dérivé est désigné comme instrument de couverture de flux de trésorerie, la part efficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global et accumulée dans la réserve de couverture. La part efficace des variations de la juste valeur du dérivé qui est comptabilisée dans les autres éléments du résultat global se limite à la variation cumulative de la juste valeur de l'élément couvert, déterminée selon la valeur actualisée, depuis le début de la couverture. Toute part inefficace des variations de la juste valeur du dérivé est comptabilisée immédiatement en résultat.

Lorsque l'opération prévue couverte se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément non financier tel que les stocks, le montant accumulé dans la réserve de couverture est inclus directement dans le coût initial de l'élément non financier lorsqu'il est comptabilisé.

Pour toutes les autres opérations prévues couvertes, le montant cumulé dans la réserve de couverture est reclassé en résultat au cours de la ou des mêmes périodes au cours desquelles les flux de trésorerie futurs attendus couverts affectent le résultat.

Si la couverture ne répond plus aux critères de la comptabilité de couverture ou si l'instrument de couverture est vendu, arrive à échéance, est résilié ou est exercé, la comptabilité de couverture est alors abandonnée prospectivement. Lorsque la comptabilité de couverture des couvertures de flux de trésorerie cesse d'être appliquée, le montant qui a été accumulé dans la réserve de couverture reste dans les capitaux propres jusqu'à ce que, pour la couverture d'une transaction donnant lieu à la comptabilisation d'un élément non financier, il soit inclus dans le coût de l'élément non financier lors de sa comptabilisation initiale ou, pour les autres couvertures

de flux de trésorerie, jusqu'à ce qu'il soit reclassé en résultat de la même période ou des périodes auxquelles les flux de trésorerie attendus couverts affectent le résultat.

Si l'on ne s'attend plus à ce que les flux de trésorerie futurs couverts se réalisent, les montants accumulés dans la réserve de couverture sont immédiatement reclassés en résultat.

Dépréciation des créances

Le Groupe comptabilise des dépréciations pour pertes de crédit attendues (ECL – Expected Credit Loss) pour :

- Les actifs financiers évalués au coût amorti ; et
- Les actifs de contrat.

Les dépréciations pour pertes sur créances clients et actifs de contrat sont évaluées à hauteur d'un montant égal aux ECL à vie.

Pour déterminer si le risque de crédit d'un actif financier a augmenté sensiblement depuis sa comptabilisation initiale et pour estimer les ECL, le Groupe tient compte d'informations raisonnables et justifiables qui sont pertinentes et disponibles sans coût ni effort excessif. Il s'agit d'informations et d'analyses quantitatives et qualitatives, fondées sur l'expérience historique du Groupe et sur une évaluation de crédit avisée, y compris des informations prospectives.

Les dépréciations pour pertes sur actifs financiers évalués au coût amorti sont déduites de la valeur comptable brute des actifs.

La valeur comptable brute d'un actif financier est extournée lorsque le Groupe ne peut raisonnablement s'attendre à recouvrer tout ou partie d'un actif financier. Le Groupe évalue individuellement le moment et le montant de l'extourne en fonction de si l'on peut raisonnablement s'attendre au recouvrement. Le Groupe ne s'attend à aucun recouvrement important du montant extourné. Toutefois, les actifs financiers qui sont extournés peuvent encore faire l'objet de procédures de recouvrement conformément à la politique de crédit du Groupe.

ESTIMATIONS ET HYPOTHÈSES RETENUES PAR LA DIRECTION

Comme indiqué ci-dessus, la Société utilise des estimations pour déterminer les dépréciations pour pertes de valeur des créances clients.

Classement et évaluation à la juste valeur

Les actifs et passifs financiers sont classés comme suit :

Au 31 décembre 2020											
(en millions €)	Notes	Coût amorti	Catégories d'écriture					Évaluation à la juste valeur par :			
			Juste valeur par d'autres éléments du résultat global - instruments de capitaux propres	Juste valeur par d'autres éléments du résultat global - instruments de dette	Obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur - instruments de couverture	Valeur comptable	Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 : données observables importantes	Niveau 3 : données non observables importantes	Total des instruments financiers à la juste valeur
Investissements en actions - non Groupe	13		6,4					6,4			6,4
Prêts, dépôts et encaissements	13	20,7						20,7	20,7		20,7
Créances clients et comptes rattachés (sans créances fiscales courantes)	14.2	138,2		13,9				152,1	152,1		152,1
Instruments dérivés sur risque financier	20.2						0,1	0,1	0,1		0,1
Instruments dérivés sur risque opérationnel (*)	14.2 & 20.2						11,5	11,5	11,5		11,5
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	433,1			43,1			476,2	462,7	13,5	476,2
Total des actifs financiers		592,0	6,4	13,9	43,1		11,6	667,0	462,7	197,9	667,0
Prêt à terme A et ligne de crédit renouvelable non utilisée	17	(1 496,7)						(1 496,7)	(1 496,7)		(1 496,7)
Dettes de loyer	17	(46,9)						(46,9)	(46,9)		(46,9)
Autres dettes à long terme	17	(37,8)		(8,0)				(45,8)	(45,8)		(45,8)
Total de la dette à long terme		(1 581,4)	—	(8,0)	—	—	—	(1 589,4)	(1 589,4)	—	(1 589,4)
Instruments dérivés sur risque financier (**)	20.2						(6,9)	(6,9)	(6,9)		(6,9)
Total de la dette à long terme et des instruments		(1 581,4)	—	(8,0)	—	—	(6,9)	(1 596,3)	(1 596,3)	—	(1 596,3)
Titres de créances négociables Neu CP	17	(146,4)						(146,4)	(146,4)		(146,4)
Autres dettes à court terme	17	(6,2)		(5,9)				(12,1)	(12,1)		(12,1)
Total de la dette à court terme		(152,6)	—	(5,9)	—	—	—	(158,5)	(158,5)	—	(158,5)
Instruments dérivés sur risque opérationnel (*)	14.3 & 20.2						(8,5)	(8,5)	(8,5)		(8,5)
Fournisseurs et comptes rattachés	14.3	(367,5)						(367,5)	(367,5)		(367,5)
Autres créditeurs et charges à payer	14.3	(241,5)						(241,5)	(241,5)		(241,5)
Total des passifs financiers		(2 343,0)	—	(13,9)	—	—	(15,4)	(2 372,3)	(2 372,3)	—	(2 372,3)
Total		(1 751,0)	6,4	—	43,1		(3,8)	(1 705,3)	462,7	(2 174,5)	(1 705,3)

(*) Tous les swaps sur matières premières sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

(**) Les swaps de taux d'intérêt (payeur fixe / récepteur variable) pris par le Groupe sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

Au 31 décembre 2019												
(en millions €)	Notes	Coût amorti	Catégories d'écriture					Évaluation à la juste valeur par :				
			Juste valeur par d'autres éléments du résultat global - instruments de capitaux propres	Juste valeur par d'autres éléments du résultat global - instruments de dette	Obligatoirement à la juste valeur par le compte de résultat	Juste valeur - instruments de couverture	Valeur comptable	Niveau 1 : prix cotés sur des marchés actifs	Niveau 2 : données observables importantes	Niveau 3 : données non observables importantes	Total des instruments financiers à la juste valeur	
Investissements en actions - non Groupe	13		6,5					6,5			6,5	6,5
Prêts, dépôts et encaissements	13	26,8						26,8	26,8			26,8
Créances clients et comptes rattachés (sans créances fiscales courantes)	14.2	165,0		10,9				175,9	175,9			175,9
Instruments dérivés sur risque financier	20.2				0,1			0,1	0,1			0,1
Instruments dérivés sur risque opérationnel (*)	14.2 & 20.2						3,1	3,1	3,1			3,1
Trésorerie et équivalents de trésorerie	15	155,9				63,3		219,2	171,6	47,6		219,2
Total des actifs financiers		347,7	6,5	10,9	63,4	3,1	431,6	171,6	253,5	6,5	431,6	431,6
Prêt à terme A et ligne de crédit renouvelable non utilisée	17	(1 490,7)						(1 490,7)	(1 490,7)			(1 490,7)
Dettes de loyer	17	(53,3)						(53,3)	(53,3)			(53,3)
Autres dettes à long terme	17	(48,7)		(8,2)				(56,9)	(56,9)			(56,9)
Total de la dette à long terme		(1 592,7)	—	(8,2)	—	—	(1 600,9)	—	(1 600,9)	—	—	(1 600,9)
Instruments dérivés sur risque financier (**)	20.2						(9,6)	(9,6)	(9,6)			(9,6)
Total de la dette à long terme et des instruments		(1 592,7)	—	(8,2)	—	—	(1 610,5)	—	(1 610,5)	—	—	(1 610,5)
Titres de créances négociables Neu CP	17	(188,2)						(188,2)	(188,2)			(188,2)
Autres dettes à court terme	17	(8,5)		(2,7)				(11,2)	(11,2)			(11,2)
Total de la dette à court terme		(196,7)	—	(2,7)	—	—	(199,4)	—	(199,4)	—	—	(199,4)
Instruments dérivés sur risque opérationnel (*)	14.3 & 20.2						(34,4)	(34,4)	(34,4)			(34,4)
Fournisseurs et comptes rattachés	14.3	(383,6)						(383,6)	(383,6)			(383,6)
Autres créditeurs et charges à payer	14.3	(242,7)						(242,7)	(242,7)			(242,7)
Total des passifs financiers		(2 415,7)	—	(10,9)	—	(44,0)	(2 470,5)	—	(2 470,5)	—	—	(2 470,5)
Total		(2 068,0)	6,5	0,0	63,4	(40,9)	(2 038,9)	171,6	(2 217,0)	6,5	(2 038,9)	(2 038,9)

(*) Tous les swaps sur matières premières sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

(**) Les swaps de taux d'intérêt (payeur fixe / récepteur variable) pris par le Groupe sont qualifiés de couverture de flux de trésorerie.

La juste valeur est le prix qui serait obtenu de la vente d'un actif ou payé pour transférer un passif dans le cadre d'une transaction ordonnée entre participants au marché.

La juste valeur est basée sur des données de marché et sur des modèles d'évaluation couramment utilisés et peut être confirmée dans le cas d'instruments complexes par référence à des valeurs cotées par des établissements financiers indépendants.

NOTE 22 – PARTIES LIEES

PRINCIPES COMPTABLES

Selon la norme IAS 24, *Information relative aux parties liées*, une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité présentant ses états financiers.

Il peut s'agir des personnes suivantes :

- Une personne ou entreprise qui exerce un contrôle sur le Groupe ;
- Une entreprise associée du Groupe ;
- Une co-entreprise (« joint-venture ») ;
- Un membre important de l'équipe de gestion de l'entreprise (ou un membre de sa famille).

Une transaction avec une partie liée implique un transfert de biens, services ou d'obligations entre le Groupe et cette partie liée.

22.1 TRANSACTIONS AVEC LES ENTREPRISES ASSOCIEES

Le périmètre des entreprises associées est défini en note 3.3.

Les montants figurants dans les comptes du Groupe vis-à-vis des entreprises associées sont les suivants :

	(en millions €)	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
État de la situation financière	Actifs non courants	—	4,5
	Actifs courants	—	1,3
	Passifs non courants	—	—
	Passifs courants	1,1	1,6
Compte de résultat	Chiffre d'affaires	—	5,2
	Cout des ventes	13,4	11,9
	Résultat financier	—	—

Les transactions ont été effectuées à des conditions normales du marché, c'est-à-dire comparables à celles qui seraient usuelles entre parties indépendantes.

22.2 TRANSACTIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

22.2.1 Contrat de prêt entre Verallia Packaging et Bpifrance Financement :

Le 11 décembre 2018, Verallia Packaging, filiale de la Société, a conclu avec Bpifrance Financement, affilié de Bpifrance Participations, actionnaire direct de la Société, un contrat de prêt amortissable d'un montant de 10 millions d'euros visant à financer et refinancer des besoins de trésorerie de la société Verallia Packaging et de ses filiales. Le prêt porte intérêt annuel au taux de 0,70%. Le prêt est remboursable le 31 décembre 2021.

Au 31 décembre 2020, le montant de ce prêt, en ce compris les intérêts, s'élevait à 3,3 millions d'euros contre 6,7 millions d'euros au 31 décembre 2019.

22.2.2 Partenariat avec Bpifrance

Le 6 août 2020, Verallia Packaging, filiale de la Société, a conclu avec Bpifrance Financement, affiliée de Bpifrance Participations, actionnaire de la Société, un accord de partenariat pour un montant total de 100.000 euros. Cet accord visait à apporter à Bpifrance un soutien financier et logistique dans le cadre de l'organisation par Bpifrance du « BIG Tour » du 29 juillet au 28 août 2020 et de l'évènement « Bpifrance Inno Génération » le 1er octobre 2020, ouvert au public.

22.2.3 Contrat de services

Il n'existe aucun contrat de services avec les actionnaires.

22.3 TRANSACTIONS AVEC LES DIRIGEANTS

Les principaux dirigeants du Groupe correspondent à l'équipe de Direction qui inclut les personnes suivantes :

- Le Président Directeur Général
- Le Directeur financier
- Les Directeurs de segments
- Le Secrétaire Général
- Le Vice-Président des Opérations
- Le Directeur juridique

Les rémunérations des principaux dirigeants enregistrées dans le compte de résultat au cours de la période (incluant les charges sociales et excluant les contributions sociales sur attribution d'actions gratuites) se présentent comme suit :

<i>(en millions €)</i>	Exercice clos le 31 décembre	
	2020	2019
Avantages du personnel à court terme	4,7	7,5
Avantages postérieurs à l'emploi	0,9	0,6
Autres avantages à long terme	—	—
Indemnités de fin de contrat de travail	—	—
Païement fondé sur les actions	2,0	3,5
Total	7,6	11,6

Les rémunérations des membres du Conseil d'Administration (jetons de présence) correspondent aux montants enregistrés dans le compte de résultat au cours de la période.

Les jetons de présence alloués aux administrateurs non dirigeants au titre de leurs mandats chez Verallia SA s'élèvent à 0,4 million d'euros en 2020, contre 0,3 million d'euros en 2019.

NOTE 23 – OBLIGATIONS CONTRACTUELLES ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

23.1 ENGAGEMENTS D'ACTIVITES OPERATIONNELLES

<i>(en millions €)</i>	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2020	2019
ENGAGEMENTS D'ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES DONNÉS			
Engagements d'achat non résiliables	23.1.1	566,6	557,5
Autres engagements d'exploitation donnés	23.1.2	8,3	3,4
Total des engagements d'exploitation donnés		574,9	560,8
ENGAGEMENTS D'ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES REÇUS			
Engagements reçus	23.1.3	8,8	11,6

23.1.1 Engagements d'achat non résiliables

Les engagements d'achat non résiliables comprennent des commandes fermes d'immobilisations corporelles ainsi que des engagements d'achat de matières premières et de services.

<i>(en millions €)</i>	2020	Paiements dus			
		Sous 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Engagements d'achat non résiliables					
- Actifs non courants	A	95,8	86,3	9,5	—
- Matières premières et énergie	B	399,5	264,6	134,2	0,8
- Services		62,1	38,5	23,6	—
- Autres		9,2	8,8	0,4	—
Total		566,6	398,2	167,6	0,8

<i>(en millions €)</i>	2019	Paiements dus			
		Sous 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Engagements d'achat non résiliables					
- Actifs non courants	A	96,9	92,3	4,6	—
- Matières premières et énergie	B	385,5	252,9	130,0	2,6
- Services		68,8	48,5	20,3	—
- Autres		6,3	4,7	1,6	—
Total		557,5	398,4	156,5	2,6

- A. Correspond principalement aux engagements d'achats engagés pour des constructions ou reconstructions des fours.
- B. Inclut les contrats à terme de quotas d'émissions de CO2 remplissant l'exemption pour usage propre (« own use »).

23.1.2 *Autres engagements d'exploitation donnés*

Les autres engagements d'exploitation donnés comprennent principalement des garanties liées à l'environnement.

23.1.3 *Engagements d'exploitation reçus*

Les engagements d'exploitation reçus s'élèvent respectivement au 31 décembre 2020 à 8,8 millions d'euros et 11,6 millions d'euros au 31 décembre 2019. Ils comprennent principalement des créances garanties.

23.2 ENGAGEMENTS DE FINANCEMENT

Les principaux engagements du Groupe au titre des emprunts et des dettes financières sont décrits en note 17.

- Le Groupe a donné des actifs courants en garantie pour 43,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 44,7 millions 31 décembre 2019. Ils se composent principalement aux cautions bancaires et aux garanties réelles.
- Les autres engagements financiers donnés s'élèvent à 15,4 millions au 31 décembre 2020, contre 16,2 millions en 2019. Ces engagements comprennent principalement des lettres de confort pour les garanties de prêts locaux
- Le Groupe Verallia a également reçu des engagements de garanties pour un montant de 758,7 millions d'euros au 31 décembre 2020 contre 805,5 millions d'euros en 2019. Ces engagements concernent principalement des lignes de crédit (pour plus d'informations se référer à la Note 17).
- Dans le cadre de l'admission aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris des actions de la Société, le Groupe a procédé le 7 octobre 2019 au refinancement des facilités qui avaient été mises à sa disposition dans le cadre du contrat de crédits conclu en date du 7 août 2015 (tel que modifié ultérieurement) (le « Contrat de Crédits 2015 »), et ce notamment au moyen du tirage du prêt à terme mis à disposition de Verallia Packaging au titre de la convention de crédits d'un montant total maximal en principal de 2.000.000.000 d'euros (dont un prêt à terme d'un montant total en principal de 1.500.000.000 d'euros et une ligne de crédit renouvelable d'un montant maximum en principal de 500.000.000 d'euros), soumise au droit français, conclue en date du 17 juillet 2019 avec un syndicat de banques internationales (le « Contrat de Crédits 2019 »). Dans le cadre du Contrat de Crédits 2019, la Société s'est portée caution solidaire (la « Garantie 2019 ») des obligations de paiement et de remboursement de Verallia Packaging (en qualité d'emprunteur) et des autres sociétés du Groupe qui ont adhéré également au Contrat de Crédits 2019 (en qualité de garantes) (à savoir: Verallia France, Verallia Italia, Verallia Brasil, Verallia Spain, Verallia Portugal et Verallia Deutschland), à hauteur d'un montant maximum en principal de 2.000.000.000 d'euros (plus intérêts, frais et commissions) et dans les limites légales et contractuelles fixées à l'article 22.13 (Limitation of Liabilities of French Guarantors) du Contrat de Crédits 2019. De plus, afin de renforcer sa liquidité dans le contexte de crise sanitaire, le Groupe a conclu le 24 avril 2020 une convention de crédit renouvelable d'un montant total maximal en principal de 250.000.000 d'euros, soumise au droit français, avec un syndicat de banques internationales, pour une durée d'un an, prorogeable de six mois (le « Contrat de Crédit Renouvelable 2020 »). Dans le cadre du Contrat de Crédit Renouvelable 2020, la Société s'est portée caution solidaire (la « Garantie 2020 ») des obligations de paiement et de

remboursement de Verallia Packaging (en qualité d'emprunteur) et des autres sociétés du Groupe qui viendraient, le cas échéant, à adhérer au Contrat de Crédit Renouvelable 2020 (en qualité de garantes), à hauteur d'un montant maximum en principal de 250.000.000 d'euros (plus intérêts, frais et commissions) et dans les limites légales et contractuelles fixées à l'article 16.13 (Limitation of Liabilities of French Guarantors) du Contrat de Crédit Renouvelable 2020.

NOTE 24 – HONORAIRES D'AUDIT

(en millions €)	PricewaterhouseCoopers				BM&A				Autres				Total			
	Montant (avant impôts)		%		Montant (avant impôts)		%		Montant (avant impôts)		%		Montant (avant impôts)		%	
	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019	2020	2019
Audit, certification des états financiers, examen de la société mère et des comptes consolidés	1,3	1,2	95 %	49 %	0,4	0,3	100 %	71 %	0,2	0,2	95 %	56 %	1,9	1,6	96 %	52 %
<i>Verallia SA</i>	0,4	0,3	28 %	— %	0,3	0,2	71 %	— %	—	—	— %	— %	0,7	0,5	35 %	— %
<i>Filiales consolidées par intégration globale</i>	0,9	0,8	68 %	35 %	0,1	0,1	29 %	15 %	0,2	0,2	95 %	56 %	1,2	1,1	61 %	35 %
Services autres que la certification des comptes	0,1	1,2	5 %	51 %	—	0,1	0 %	29 %	0,0	0,1	5 %	44 %	0,1	1,4	4 %	48 %
<i>Verallia SA</i>	0,1	0,7	4 %	— %	—	0,1	0 %	0 %	—	—	— %	— %	0,1	0,8	3 %	— %
<i>Filiales consolidées par intégration globale</i>	—	0,5	— %	20 %	—	—	0 %	0 %	—	0,1	5 %	44 %	—	0,6	1 %	20 %
TOTAL	1,4	2,4	100 %	100 %	0,4	0,4	100 %	100 %	0,2	0,3	100 %	100 %	2,0	3,0	100 %	100 %

En 2019, les services autres que la certification des comptes fournis par les Commissaires aux comptes à Verallia SA, entité consolidante, et à ses filiales correspondent principalement aux diligences liées à l'introduction en bourse de la Société.

NOTE 25 – EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Il n'y a aucun évènement significatif postérieur à la clôture du 31 décembre 2020.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

(Exercice clos au 31 décembre 2020)

A l'assemblée générale
VERALLIA SA
Tour Carpe Diem
31, Place des Corolles - Esplanade Nord
92400 Courbevoie

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale et par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société Verallia SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

Evaluation de la valeur recouvrable des goodwill

Description du risque

Les goodwill présentent des valeurs nettes comptables au 31 décembre 2020 de 530 m€ et sont comptabilisés comme indiqué dans la note « 3.1 – Variation de périmètre » et dans la note « 9 – Goodwill » de l'annexe aux comptes consolidés.

La direction réalise des tests de dépréciation tels que décrits dans la note « 12– Dépréciation des goodwill et des immobilisations » de l'annexe aux comptes consolidés, au moins une fois par an et dès lors qu'il existe un indice de perte de valeur. Les indices de perte de valeur peuvent correspondre à des événements ou des situations liés à des changements importants et défavorables qui ont une incidence sur l'environnement économique et sur les hypothèses ou objectifs définis au moment de l'acquisition.

Les goodwill sont testés au niveau des groupes d'unités génératrices de trésorerie (UGT) correspondants aux secteurs opérationnels tels que définis par le groupe. Une perte de valeur est comptabilisée si la valeur comptable d'un groupe d'UGT est supérieure à sa valeur recouvrable.

L'évaluation de la valeur recouvrable de ces actifs constitue un point clé de l'audit compte tenu du caractère potentiellement significatif d'éventuelles dépréciations et du degré élevé d'estimation et de jugement requis de la direction pour cette évaluation. Les éléments de jugement concernent notamment les hypothèses relatives à l'évolution future du chiffre d'affaires, des investissements de renouvellement et des variations du besoin en fonds de roulement liés à l'exploitation de ces actifs, ainsi que la détermination d'un taux d'actualisation approprié appliqué aux flux de trésorerie futurs.

Notre réponse au risque

Nous avons évalué le bien fondé et la pertinence de l'approche retenue par la direction pour déterminer les groupes d'UGT au niveau desquels sont réalisés les tests de valeur des goodwill.

Nous avons pris connaissance et apprécié le processus mis en œuvre par la direction du groupe pour procéder aux tests de valeur.

Nous avons également apprécié le caractère approprié du modèle utilisé pour calculer la valeur d'utilité selon la méthode des flux futurs nets de trésorerie actualisés et revu, par sondages, les calculs effectués par la direction.

Nous avons vérifié la cohérence des prévisions de trésorerie en les comparant :

- aux estimations les plus récentes de la direction présentées au conseil d'administration dans le cadre du processus budgétaire,
- aux prévisions de trésorerie utilisées dans les précédents tests de valeur pour les années 2021 à 2024, et
- aux prévisions historiques pour 2020 et aux performances réalisées en 2020.

Nous nous sommes entretenus avec la direction afin d'analyser les principales hypothèses utilisées dans les tests de valeur et d'obtenir des explications pour nous permettre de les corroborer.

Avec l'aide de nos experts en évaluation, nous avons réalisé une analyse indépendante de certaines hypothèses clés utilisées par la direction dans ses tests et analyses, notamment le taux d'actualisation et le taux de croissance annuel moyen à l'infini des flux de trésorerie futurs, en se référant à la fois à des données de marchés externes et à des analyses sur des sociétés comparables.

Nous avons également comparé les analyses de sensibilité à certaines variables clés du modèle de valorisation pour évaluer la matérialité des impacts potentiels sur la valeur recouvrable des actifs.

Nous avons apprécié le caractère approprié des informations données dans la note « 12– Dépréciation des goodwill et des immobilisations » de l'annexe aux comptes consolidés.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Nous attestons que la déclaration consolidée de performance extra-financière prévue par l'article L.225-102-1 du code de commerce figure dans les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, étant précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.823-10 de ce code, les informations contenues dans cette déclaration n'ont pas fait l'objet de notre part de vérifications de sincérité ou de concordance avec les comptes consolidés et doivent faire l'objet d'un rapport par un organisme tiers indépendant.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Format de présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel

Conformément au III de l'article 222-3 du règlement général de l'AMF, la direction de votre société nous a informés de sa décision de reporter l'application du format d'information électronique unique tel que défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021. En conséquence, le présent rapport ne comporte pas de conclusion sur le respect de ce format dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du code monétaire et financier.

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Verallia SA par vos statuts du 18 juin 2015 pour le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit et par décision de l'associé unique du 24 juillet 2019 pour le cabinet BM&A.

Au 31 décembre 2020, le cabinet PricewaterhouseCoopers Audit était dans la sixième année de sa mission sans interruption et le cabinet BM&A dans la deuxième année, soit pour les deux cabinets, la deuxième année depuis que les titres de la société ont été admis aux négociations sur un marché réglementé.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés ; il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle ;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Fait à Neuilly-sur-Seine et à Paris, le 23 février 2021

Les commissaires aux comptes

PricewaterhouseCoopers Audit

BM&A

Itto El Hariri

Gilles Rabier